



Assemblée générale

Distr. générale
13 avril 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013**

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 14 Environnement

(Programme 11 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	16
B. Direction exécutive et administration	17
1. Bureau du Directeur exécutif	17
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	22
C. Programme de travail	26
Sous-programme 1. Changements climatiques	28
Sous-programme 2. Catastrophes et conflits	33
Sous-programme 3. Gestion des écosystèmes	37
Sous-programme 4. Gouvernance environnementale	40

* Nouveau tirage pour raisons techniques (7 juillet 2011).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session*, (A/66/6/Add.1).

*** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6* (A/65/6/Rev.1).



Sous-programme 5. Substances nocives et déchets dangereux	47
Sous-programme 6. Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables.	52
D. Appui au programme.	56
Annexe	
Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013.	60

Vue d'ensemble

Tableau 14.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	14 124 400 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	14 211 300 dollars
^a Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 14.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	48	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 11 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 1 G(1 ^{re} C), 5 G(AC), 11 AL
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	48	1 SGA, 3 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 11 P-4, 5 P-3, 2 P-2, 1 G(1 ^{re} C), 5 G(AC), 11 AL

Abbreviations : SGA = Secrétaire général adjoint; G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (autres classes); AL = agent local.

- 14.1 Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) assume la responsabilité principale des activités liées à l'environnement dans le système des Nations Unies. Le mandat du PNUE découle de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a créé le Conseil d'administration du PNUE, le Secrétariat de l'environnement et le Fonds pour l'environnement. Par sa décision 19/1, le Conseil d'administration a redéfini et précisé le rôle et le mandat du PNUE énoncés dans la Déclaration de Nairobi y relative, que l'Assemblée a par la suite approuvés dans l'annexe à sa résolution S/19-2. L'Assemblée est revenue sur le mandat du PNUE dans sa résolution 53/242.
- 14.2 Dans sa décision SS.VII/1, intitulée « Gouvernance internationale en matière d'environnement », le Conseil d'administration a souligné une nouvelle fois à quel point il fallait veiller à ce que les interventions du PNUE s'appuient sur des fondements scientifiques solides, demandant notamment le renforcement de l'aide à la création de capacités et de l'appui technologique apportés par le PNUE aux pays en développement ou en transition, de la coordination des accords multilatéraux sur l'environnement ainsi que de la coordination et de la coopération à l'échelle du système des Nations Unies. Récemment, dans sa résolution 64/204, l'Assemblée a réaffirmé le rôle joué par le PNUE en tant que principal organisme des Nations Unies s'occupant des questions d'environnement et a souligné qu'il fallait faire davantage de progrès dans la mise en œuvre effective du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en vue d'atteindre les objectifs qui y sont énoncés dans les domaines de l'appui technologique aux pays en développement ou en transition et du renforcement de leurs capacités, et s'est félicitée à cet égard de la décision d'intégrer pleinement le Plan stratégique de Bali pour l'appui

technologique et le renforcement des capacités dans la stratégie à moyen terme du PNUE pour 2010-2013.

- 14.3 Dans sa décision 24/9, le Conseil d'administration a demandé qu'il soit préparé une stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 comportant de grandes orientations, des objectifs, des priorités et des mesures d'impact clairement définis et assortie d'un mécanisme robuste, qui serait soumise aux gouvernements pour examen. Lors de l'élaboration de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013, le PNUE s'est appuyé sur des faits scientifiques décrits notamment dans le quatrième rapport de la série l'Avenir de l'environnement mondial et dans les priorités résultant des travaux d'instances mondiales et régionales, et s'est fixé six domaines d'intervention prioritaires, thématiques et transversaux afin de mieux cibler ses travaux futurs et de définir plus clairement ses grandes orientations stratégiques axées sur les résultats. Le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement du PNUE a tenu des consultations approfondies avec le Comité des représentants permanents et a adopté, à sa dixième session extraordinaire, tenue en février 2008, la décision SS.X/3, dans laquelle il se félicitait de l'élaboration de la stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 et autorisait le Directeur exécutif à l'utiliser lors de l'élaboration du plan-programme biennal du PNUE. Dans sa décision 25/13, le Conseil d'administration a approuvé le plan-programme biennal pour 2010-2011, assurant ainsi la cohérence avec la stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2010-2013. Le cadre stratégique pour 2012-2013 a été élaboré compte tenu de la stratégie à moyen terme pour 2010-2013 et permet d'assurer la continuité des activités depuis l'exercice biennal 2010-2011; on y maintient donc les mêmes six sous-programmes, et dans la mesure du possible, les réalisations escomptées en vue d'atteindre les objectifs énoncés dans la stratégie à moyen terme.
- 14.4 Les enseignements tirés de l'exécution du plan-programme pendant la période 2010-2011 auront une importance cruciale s'agissant d'améliorer l'exécution de la stratégie à moyen terme du PNUE. Les divisions du PNUE resteront responsables de l'exécution du programme pendant la période 2010-2011, ce qui garantira cohésion et entraide dans le cadre d'activités liées à différents domaines, tels que les sciences, le droit, l'économie et la communication. Les réformes institutionnelles entreprises par le PNUE seront poursuivies durant la période 2012-2013. Il s'agit notamment d'appliquer le programme de travail selon la méthode matricielle, dans laquelle les divisions et les bureaux régionaux identifient et exécutent des objectifs communs à l'échelle institutionnelle dans six domaines thématiques et conformément aux priorités définies aux niveaux régional et national. L'organisation s'appuiera sur un cadre de responsabilisation afin que les rôles, les responsabilités et les produits soient clairement définis. Une politique de suivi et d'évaluation constituera la base des plans qui seront exécutés durant la période. La notion de développement durable et les objectifs qui s'y rattachent continueront de constituer le cadre d'ensemble qui permettra d'assurer la cohérence stratégique entre les six priorités thématiques. En outre, le PNUD continuera de contribuer à l'examen intergouvernemental en cours de la notion d'économie verte et de renforcer ses partenariats avec ses principaux partenaires, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque mondiale, les banques régionales de développement, les réseaux scientifiques et les principaux groupes. Ces stratégies et politiques institutionnelles et les approches qu'elles illustrent renforceront la gestion axée sur les résultats au sein du PNUE et permettront d'accroître la responsabilité des gestionnaires en ce qui concerne l'exécution des programmes et l'utilisation des ressources, tout en garantissant que les connaissances sectorielles pertinentes bénéficient à tous les sous-programmes.
- 14.5 L'environnement international et les processus de réforme en œuvre à l'ONU occupent une place importante dans les travaux du PNUE. À cet égard, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, d'autres textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et la Stratégie de Maurice

pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement fournissent des orientations claires. Les objectifs du Millénaire pour le développement, les résultats de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable, en 2011, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra en 2012, auront une importance particulière pour les activités du PNUE et pourraient avoir des incidences sur son programme de travail.

- 14.6 Le monde connaît des bouleversements écologiques d'une ampleur sans précédent qui sont source de difficultés tout en ouvrant des possibilités. Il ressort d'un nombre croissant de données scientifiques que les écosystèmes sont soumis à une pression sans précédent et que les possibilités de parvenir à un développement durable sont de ce fait gravement compromises. Le PNUE, dans le cadre du projet relatif à l'avenir de l'environnement mondial, continuera de mener des évaluations de l'environnement mondial qui soient complètes, intégrées et scientifiquement fiables. Afin de garantir un environnement propice à la prospérité, à la stabilité et à l'équité, il faudra mettre en œuvre des actions qui soient opportunes et qui tiennent compte de l'ampleur des difficultés liées à l'environnement. À travers ces actions, les gouvernements, la communauté internationale, le secteur privé, la société civile et le public auront tous un rôle important à jouer. Le PNUE s'efforcera de remplir son rôle et d'articuler, de faciliter et d'appuyer les réactions voulues à ces difficultés liées à l'environnement ainsi qu'aux possibilités qu'elles offrent, compte tenu du rôle des autres organisations qui s'occupent du développement durable et à la lumière de la situation propre à chaque pays.
- 14.7 Dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour la période 2010-2013 et au cours de l'exercice biennal 2012-2013, le PNUE organisera ses activités autour des six domaines thématiques et transversaux suivants qui sont définis plus loin aux paragraphes 14.9 à 14.14.
- 14.8 Compte tenu de sa mission et de ses compétences particulières, le PNUE dirigera les activités touchant l'environnement dans les six domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux en facilitant et en stimulant la coopération et l'action internationales, en appelant rapidement l'attention sur les problèmes qui se posent et en dispensant des conseils pratiques fondés sur des données scientifiques fiables, en facilitant l'élaboration, l'application et l'adaptation des règles et des normes, en créant des liens cohérents entre les conventions internationales relatives à l'environnement, et en fournissant un appui technique et des services de renforcement des capacités correspondant aux priorités des pays. Les activités que mènera le PNUE de concert avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement auront une importance essentielle pour leur permettre d'appuyer les pays dans l'exécution des objectifs et des engagements y relatifs. On trouvera aux paragraphes 14.15 à 14.17 une présentation plus détaillée des principaux éléments de la stratégie que suivra le PNUE pour appliquer le programme.
- 14.9 *Changements climatiques.* Dans le cadre de l'action menée par le système des Nations Unies pour faire face aux changements climatiques, le PNUE aidera les pays, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, à se doter des moyens de résister aux changements climatiques et les accompagnera sur la voie d'une société sobre en carbone, en établissant des partenariats et en engageant le secteur privé à mieux maîtriser l'énergie. Il mènera des évaluations scientifiques, dispensera des conseils sur le choix des politiques et de la législation et entreprendra des interventions pilotes centrées sur trois domaines prioritaires : a) un mode d'adaptation reposant sur la prise en compte des écosystèmes : il s'agit d'améliorer la résistance aux changements climatiques grâce à des mesures prenant en compte les écosystèmes; b) la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation des forêts, de la gestion durable des forêts et des forêts existantes : il s'agit d'aider les pays à tirer parti de la réduction de ces émissions (et d'autres mesures visant à renforcer la fixation du carbone) et à réduire les risques qui y sont liés; et c) la préparation à l'application de technologies non

polluantes : il s'agit d'appuyer le renforcement de la capacité des pays d'utiliser ces technologies. Le PNUE mettra l'accent sur les effets de synergie entre le développement et les politiques relatives au climat et sur les avantages qui seront tirés des initiatives menées pour faire face aux changements climatiques, ainsi que sur leurs effets sur la viabilité du point de vue écologique.

- 14.10 *Catastrophes et conflits.* Afin de réduire le plus possible les menaces que les causes et les effets environnementaux des catastrophes actuelles et potentielles, qu'elles soient naturelles ou dues à l'homme, font peser sur les conditions de vie et afin d'éveiller les consciences aux risques que représentent les conflits pour l'environnement, dans le contexte de la résolution 58/209 de l'Assemblée générale, le PNUE renforcera les capacités nationales en axant son action sur trois domaines centraux : l'atténuation de la vulnérabilité et des risques, les interventions et le redressement d'urgence et la prise en compte systématique des questions relatives à l'environnement. Dans ces trois domaines, le PNUE insistera sur la nécessité de remédier aux risques écologiques, qui est l'une des conditions préalables à un développement durable, et s'emploiera à intégrer les besoins en matière de gestion de l'environnement dans les plans de relèvement des entités des Nations Unies compétentes.
- 14.11 *Gestion des écosystèmes.* Le PNUE facilitera l'adoption d'une politique de gestion intégrée et multisectorielle afin d'inverser la tendance au déclin des services écosystémiques et d'améliorer la résistance des écosystèmes aux chocs extérieurs, comme la destruction de l'habitat, les espèces envahissantes, les changements climatiques, la pollution et la surexploitation. Il continuera d'œuvrer en faveur de politiques intégrées touchant l'évaluation et la gestion de l'eau douce et des systèmes terrestres, côtiers et marins. Pour ce faire, il s'appuiera sur sa base de connaissances et sur les évaluations intégrées de la situation écologique afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des systèmes naturels à différents échelons et dans différents secteurs, grâce au renforcement des capacités techniques et institutionnelles. Le PNUE encouragera une gestion évolutive, une prise de décisions participative et un financement stable sous la forme de paiements ou d'investissements en faveur des services rendus par les écosystèmes, l'idée étant de soutenir les éléments de nature à inverser le déclin des écosystèmes et à les rendre plus résistants.
- 14.12 *Gouvernance environnementale.* Le PNUE suivra en particulier les orientations énoncées dans la décision SS.VII/1 du Conseil d'administration, intitulée « Gouvernance internationale en matière d'environnement ». Au niveau mondial, le secrétariat du PNUE aidera le Conseil d'administration et le Forum ministériel mondial pour l'environnement à jouer un rôle central dans les mécanismes internationaux chargés de la prise de décisions touchant l'environnement et à arrêter des mesures en faveur de l'environnement mondial. Le PNUE entreprendra les actions ci-après : a) il s'attachera en priorité à développer la cohérence et la coordination du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, notamment par l'action du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et d'autres instances interinstitutions, ainsi qu'en utilisant pleinement les possibilités offertes par le Groupe de la gestion de l'environnement; b) il coopérera avec les instances qui mettent en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement et facilitera la collaboration entre celles-ci afin de rendre l'exécution plus efficace, et établira des partenariats avec les organes directeurs et les secrétariat d'autres mécanismes intergouvernementaux en vue de renforcer les dispositions qui aboutissent à un renforcement mutuel des activités menées dans le domaine de l'environnement et dans des domaines connexes; c) il continuera de promouvoir une coopération et une action internationales fondées sur des données scientifiques fiables, d'appuyer l'élaboration de politiques étayées par des données de ce type et de faciliter les initiatives prises à l'échelle internationale en vue de la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international; d) il contribuera plus activement à faire participer les acteurs non gouvernementaux et la société civile à la gouvernance environnementale, à tous les niveaux, pour compléter l'action menée par les pouvoirs publics; e) il aidera les gouvernements à établir, appliquer ou renforcer les mécanismes et les lois visant à améliorer la

gouvernance environnementale dans l'optique du développement durable, en particulier en intégrant les préoccupations relatives à l'environnement dans d'autres politiques sectorielles et en tirant pleinement parti de la structure du Groupe des Nations Unies pour le développement.

- 14.13 *Substances nocives et déchets dangereux.* Dans le cadre plus large de l'action que mènent les organismes des Nations Unies pour atténuer les conséquences des substances nocives et des déchets dangereux sur l'environnement et sur la santé des populations, le PNUE mènera les actions ci-après : a) il privilégiera le renforcement des alliances stratégiques nouées avec toutes les parties prenantes; b) il appuiera la sécurité des substances chimiques dans le cadre d'une politique cohérente qui prendra en compte le cycle de vie complet des produits, conformément aux objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée à Doubaï en février 2006; c) il appuiera l'élaboration et la mise à jour des modalités de gestion des produits chimiques convenues au niveau international. À cet égard, la mise en place d'un régime réglementant le mercure constituera un domaine distinct des activités menées par le PNUE pendant la période; d) il assurera le service de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et mettra en œuvre ses composantes relatives à l'environnement et il renforcera les capacités des pays à bien gérer les substances nocives et les déchets dangereux; e) il appuiera les initiatives portant sur la gestion de produits chimiques particulièrement surveillés à l'échelle mondiale, tels que le mercure, les polluants organiques persistants et d'autres substances visées par les accords multilatéraux sur l'environnement; f) il s'attaquera aux nouveaux problèmes posés par les substances nocives et les déchets dangereux et continuera de participer à des initiatives telles que le Partenariat mondial pour des carburant et des véhicules moins polluants.
- 14.14 *Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et de production viables.* Le PNUE s'engagera en faveur de la réforme des politiques publiques, de la modification des techniques de gestion et des décisions adoptées par le secteur privé et de la sensibilisation accrue des consommateurs afin de réduire les méfaits de la croissance économique et du développement, à savoir l'épuisement des ressources et la dégradation de l'environnement. La notion de développement durable fait partie intégrante du travail de ce sous-programme. Les activités de ce sous-programme contribueront aussi à un examen intergouvernemental éclairé de la notion d'économie verte dans le contexte du développement durable. Le PNUE mènera les actions ci-après : a) il renforcera la base scientifique des décisions prises par les secteurs public et privé; b) il fournira aux pouvoirs publics et au secteur privé des conseils sur les politiques et les mesures de nature à mieux maîtriser les ressources ou à réduire la pollution en appliquant notamment la méthode de l'analyse du cycle de vie et d'autres méthodes adaptées; c) il encouragera l'application de procédés de gestion écologique et favorisera l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement, la gestion intégrée des déchets et l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé aux fins de la mise en place de cycles d'utilisation des produits et de filières d'approvisionnement plus viables; d) il sensibilisera les consommateurs aux modes de consommation et de production viables afin d'influencer leur choix en matière de biens et de services; e) il appuiera en priorité l'exécution du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables dans le cadre du Processus de Marrakech; f) avec son réseau de partenaires, il suivra les progrès accomplis et lancera des initiatives en vue de rendre l'utilisation des ressources plus efficace et de faciliter l'adoption de modes de consommation et de production viables.
- 14.15 Il sera tenu compte du mandat et des compétences particulières du PNUE dans la stratégie d'exécution du programme. L'action du PNUE dans ses domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux continuera d'être fondée sur les résultats d'activités d'observation et des évaluations de l'environnement crédibles d'un point de vue scientifique. Le choix des priorités et l'adoption de décisions seront fondées en bonne partie sur des données scientifiques. Le PNUE incitera les pays, les organismes des Nations Unies, le secteur privé et les membres de la société

civile, notamment les milieux scientifiques et les groupes marginalisés, à lancer des initiatives en faveur de l'environnement et à adopter des mesures novatrices dans ce domaine. Il facilitera la coopération internationale et la définition de principes directeurs dans le domaine de l'environnement, notamment dans le cadre de l'action menée par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement au niveau mondial et de l'appui donné aux mécanismes ministériels régionaux et sous-régionaux et à d'autres mécanismes intergouvernementaux.

- 14.16 Parallèlement, le PNUE continuera de renforcer le rôle des autorités nationales responsables de l'environnement dans le développement et la planification économique et favorisera l'intégration des considérations écologiques dans les politiques sectorielles, la planification et les programmes de développement nationaux. Il facilitera le déroulement des travaux de mécanismes multipartites afin d'aider les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile à élaborer et perfectionner des mesures législatives, des mesures volontaires et des incitations économiques qui s'appliqueront à l'environnement et aux pratiques des entreprises. Il s'attachera à ménager un meilleur accès à des dispositifs de financement équitables et viables, alimentés par des sources publiques et privées, y compris des mécanismes faisant jouer les lois du marché, afin d'aider les pays en développement et les pays en transition économique à soutenir les plans d'action en faveur de l'environnement.
- 14.17 Pendant la période, l'accent continuera d'être avant tout placé sur l'exécution du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités sur la base des résultats de la période 2010-2011. Le renforcement des capacités et l'appui technologique seront une constante dans tous les domaines d'intervention prioritaires thématiques et transversaux et ils feront partie intégrante de tous les sous-programmes. Les bureaux régionaux du PNUE coordonneront l'exécution du Plan stratégique aux échelons national et régional et le Programme nouera des alliances stratégiques avec des organismes des Nations Unies et avec un nombre croissant de membres de la société civile et du secteur privé, afin d'élargir son champ d'action et son pouvoir de mobilisation aux niveaux national et régional. En outre, le PNUE s'engagera énergiquement en faveur de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, mécanisme dont dépend étroitement l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.
- 14.18 Le programme sera exécuté par la structure institutionnelle du PNUE, à savoir six divisions et un réseau de six bureaux régionaux, compte tenu des domaines de spécialisation, de la présence stratégique et de l'aptitude de chacun à fournir des services à l'échelon régional. Il est probable que les éléments qui constituent cette approche et la structure institutionnelle du PNUE évolueront à mesure que l'on tirera l'enseignement de l'exécution du plan-programme de 2010-2011. Ces modifications seront prises en compte lors de l'examen de l'enseignement tiré de l'expérience et, le moment venu, il y aura peut-être lieu de modifier en conséquence le cadre stratégique pour 2012-2013. La Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie est chargée de l'exécution des sous-programmes 1, 5 et 6. La Division de la mise en œuvre des politiques environnementales mène l'exécution des sous-programmes 2 et 3. La Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement dirige l'exécution du sous-programme 4. La Division de l'alerte rapide et de l'évaluation fournit des données scientifiques de base fiables à tous les sous-programmes et prête son concours au scientifique principal. La Division de la coopération régionale, par l'entremise des bureaux régionaux et des bureaux des pays, est chargée d'identifier les priorités aux niveaux régional et national, de veiller à ce qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration et l'exécution du programme de travail, de fournir une orientation stratégique, ainsi que d'assurer la coordination et la cohésion de l'exécution des activités du PNUE aux niveaux régional, sous-régional et national. La Division s'occupe des activités de sensibilisation et de la production des publications de tous les sous-programmes.

- 14.19 Le PNUE visera une exécution plus efficace du programme par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes et partenariats. Dans le souci d'assurer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, il s'attachera, de concert avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, à renforcer l'intégration systématique de la préservation de l'environnement dans les programmes de pays des Nations Unies. Il travaillera par ailleurs avec de nombreux partenaires et parties prenantes, dont des membres de la société civile, du secteur privé et des organismes d'aide bilatéraux, et tirera parti de leurs ressources, compétences et atouts particuliers. Il s'efforcera de resserrer la coopération entre son programme de fond et les activités du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, auquel il fournit des services de secrétariat.
- 14.20 Le PNUE continuera de veiller à l'application des principes d'égalité des sexes et d'équité dans le traitement des hommes et des femmes dans tous ses programmes, politiques et projets, en veillant particulièrement à ce que les femmes participent à l'élaboration de politiques relatives à l'environnement, aux mécanismes d'alerte rapide et à la gestion des catastrophes. Son engagement à généraliser le souci de l'égalité et de l'équité de traitement des hommes et des femmes se manifestera également dans les activités qu'il mènera et avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et avec ses partenaires compétents.
- 14.21 En tant qu'agent de réalisation du Fonds pour l'environnement mondial, le PNUE continuera d'aider les pays répondant aux conditions requises à élaborer et exécuter des projets dans les six domaines d'activité prioritaires du Fonds, conformément aux directives des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement, dont le FEM est le mécanisme de financement. Il se concentrera principalement sur les domaines dans lesquels il a des compétences particulières et accordera une large place aux besoins des pays africains, des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Le PNUE continuera de fournir au Fonds des conseils scientifiques et techniques relatifs à ses politiques et programmes et d'accueillir le Groupe consultatif scientifique et technique pour l'environnement mondial.
- 14.22 Tirant les enseignements des précédents exercices biennaux, le PNUE a élaboré un mode de gestion, la gestion matricielle, qu'il a adopté pendant l'exercice biennal 2010-2011 pour exécuter son programme de travail et son budget. Du fait de la dispersion géographique du PNUE, qui dirige des programmes de Nairobi, Paris et Genève, de neuf bureaux régionaux et de liaison, et de structures situées dans 50 autres pays, les experts de ses divisions et bureaux régionaux ont été amenés à travailler en plus étroite collaboration et à coordonner leurs activités de planification, d'exécution et de communication pour mettre en œuvre les six sous-programmes transversaux. L'examen approfondi qu'a nécessité la mise en place de cette coopération a permis d'éviter que les tâches soient cloisonnées, exécutées deux fois ou qu'elles se recourent, comme c'est souvent le cas lorsque chaque division est chargée de l'exécution d'un sous-programme. Ce mode de gestion a également permis au PNUE de se concentrer davantage sur les résultats qu'il attendait de son programme de travail et de mieux exploiter les ressources rares. Malgré les difficultés rencontrées, les leçons tirées pendant la préparation et au début de l'exécution du programme de travail et du budget de l'exercice biennal 2010-2011 ont été d'une grande utilité pour l'élaboration du programme de travail et du projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Ces enseignements portent sur toutes sortes de questions : de la responsabilité à la coordination des programmes, en passant par la communication, le contrôle, l'évaluation, l'information et l'allocation de fonds aux programmes.
- 14.23 Dans l'audit qu'il a réalisé en 2010 sur la gouvernance interne du PNUE, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a constaté que, bien que les hauts responsables, et même les États Membres, aient généralement vu d'un bon œil la gestion matricielle, ils avaient besoin de mieux comprendre comment étaient réparties et attribuées les responsabilités des différentes divisions et

des fonctionnaires qui participaient à l'exécution des sous-programmes. Le Bureau a également observé que dans le cadre de la gestion matricielle, les rapports hiérarchiques étaient complexes et les fonctionnaires devaient apprendre à exécuter un programme qui coiffait les six divisions. Pour responsabiliser le personnel de direction chargé de réaliser les six sous-programmes transversaux, le PNUE a adopté un nouveau cadre de responsabilisation, simplifié. Ce document décrit précisément les responsabilités de chaque division et, par conséquent, de chaque directeur de division, dans la réalisation des objectifs des programmes de travail des exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013 (réalisations escomptées, indicateurs de succès et produits).

- 14.24 Dans le cadre de la gestion matricielle adoptée par le PNUE, les divisions n'ont plus chacune la responsabilité exclusive d'un seul sous-programme, comme c'était le cas auparavant. Les tâches de coordination, de communication, de contrôle et d'information, que l'on pense devoir effectuer pendant toute la durée du processus de planification, conduisent au renforcement des fonctions de planification, de contrôle et d'évaluation à l'échelle de l'organisation. On a également créé des mécanismes de consultation et de coordination sous la forme d'un groupe consultatif du programme et d'un Comité d'examen des projets. En réponse à l'observation faite par le BSCI dans son audit, selon laquelle la gestion matricielle, qui se traduit par l'exécution d'activités communes à toutes les divisions et à plusieurs zones géographiques, nécessite un mécanisme de consultation, de coordination et de responsabilisation efficace qui doit être renforcé, le PNUE a affecté à chaque sous-programme des coordonnateurs qui sont chargés d'assurer la cohérence, la coordination, le contrôle de l'exécution et la diffusion de l'information à l'échelle du sous-programme. Les divisions auxquelles sont affectés les coordonnateurs de sous-programmes sont considérées comme les divisions principales, et leurs directeurs respectifs sont chargés de faciliter la tâche des coordonnateurs en leur laissant une certaine marge de manœuvre et en leur accordant une part des ressources de la division. Par ailleurs, on a élaboré et mis en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux plans d'action sur le contrôle, l'évaluation et l'information.
- 14.25 Lors de la préparation et de la mise en œuvre du programme de travail et du budget de l'exercice biennal 2010-2011, il a également fallu prendre des mesures décisives pour renforcer la gestion axée sur les résultats et changer les priorités. Ainsi, au lieu de s'attacher à produire des publications, dispenser des formations, mettre en œuvre des projets opérationnels, et assurer des services consultatifs et le service des réunions, il s'agissait désormais de chercher à comprendre comment ces produits et services contribuaient à répondre aux besoins des pays, des organismes et des autres parties prenantes. Par conséquent, le PNUE a radicalement modifié ses procédures d'examen et d'approbation des programmes et des projets afin de mieux aligner les projets sur le programme de travail approuvé, de développer les complémentarités entre les projets et d'améliorer la qualité de la planification. Par exemple, la qualité des projets s'améliore, et le PNUE est plus prompt à produire des résultats mesurables et à mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali, tout en jouant son rôle de catalyseur au sein du système des Nations Unies. Les enseignements tirés de cette expérience ont servi à élaborer le programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013. Ainsi, on a réduit le nombre de produits afin de montrer que le PNUE obtenait des résultats mesurables dans l'exécution de son programme de travail dans les pays, et qu'il encourageait aussi les organismes des Nations Unies à continuer d'agir. Pour opérer sa transition vers une gestion axée sur les résultats, le Programme a dû changer son mode de planification : au lieu de planifier l'exécution de ses produits et services, il a dû chercher à comprendre en quoi ces produits et services contribuaient à répondre aux besoins des pays, des organismes et des autres parties prenantes, en particulier lorsqu'il risquait d'y avoir des conflits d'intérêts. Néanmoins, le PNUE présente l'exécution de son programme de travail sous forme de produits, comme le veut le Secrétariat de l'ONU, et dans le même temps, il obtient des résultats mesurables, comme le veut le Conseil d'administration.

- 14.26 Après que le PNUE s'est mis à exécuter ses sous-programmes transversaux en s'appuyant sur les compétences spécialisées de ses six divisions et de ses bureaux régionaux, il s'est avéré difficile d'attribuer et de facturer certaines dépenses engagées au sein de ses divisions et de ses bureaux régionaux à un sous-programme en particulier. En effet, certaines activités de gestion et d'information recoupent l'ensemble des sous-programmes et ne peuvent être associées exclusivement à un seul d'entre eux. Par exemple, il est difficile et coûteux de déterminer le temps qu'une division ou un directeur régional consacre à chaque sous-programme et de le lui imputer. Les systèmes actuels de gestion des ressources de l'ONU ne comprennent pas de fonction de comptabilité analytique qui permette d'affecter les dépenses de personnel à plusieurs sous-programmes. Par conséquent, le PNUE a regroupé les dépenses transversales engagées au titre de la gestion des programmes et les a affectées, au cas par cas, à tel ou tel sous-programme. Ce faisant, le PNUE donne suite à la décision 25/13 du Conseil d'administration et associe les ressources des divisions aux sous-programmes dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Dans le cadre de la gestion matricielle, la présentation et la gestion des ressources devraient continuer à évoluer au cours des exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013, à mesure que le PNUE tirera les enseignements de cette expérience et que les moyens et les systèmes de gestion financière se renforceront.
- 14.27 En application des résolutions 56/253 et 57/292 de l'Assemblée générale, par lesquelles l'Assemblée a demandé que l'Office des Nations Unies à Nairobi soit renforcé, et de la résolution 64/243, par laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à aligner les arrangements financiers de l'Office sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation, des propositions tendant à renforcer la composante budget-programme de l'Office figurent au chapitre 29G [Administration (Nairobi)] du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Ces propositions consistent notamment à modifier différents postes des services administratifs afin de les aligner sur des postes équivalents de lieux d'affectation comparables, comme l'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Vienne. En ce qui concerne le présent chapitre, il est proposé de créer une nouvelle composante (Appui aux programmes) dans le Bureau des opérations du PNUE, pour l'exercice biennal 2012-2013.
- 14.28 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée pour chaque sous-programme. La répartition prévue entre les publications en série et les publications isolées est indiquée sommairement au tableau 14.3, et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme. La diminution prévue du nombre de publications découle directement de facteurs externes et internes, tels que la priorité donnée au renforcement de la cohérence au sein du système des Nations Unies et à l'harmonisation de l'aide dans le cadre d'une nouvelle architecture. Il est donc proposé de suspendre certaines publications et de mieux utiliser Internet pour en publier certaines autres. Par ailleurs, un certain nombre de publications ne sont destinées à paraître qu'une fois.

Tableau 14.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2008-2009 (nombre effectif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>	<i>2012-2013 (nombre estimatif)</i>
Publications en série	33	6	4
Publications isolées	88	52	26
Total	121	58	30

- 14.29 Les ressources inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 14 124 400 dollars (voir le tableau 14.5) et reflètent une diminution d'un montant net de 86 900 dollars répartie comme suit :
- a) Au titre des organes directeurs, une diminution de 15 600 dollars due à une réduction des dépenses relatives aux manifestations officielles;
 - b) Au titre de la Direction exécutive et de l'administration, une diminution d'un montant total net de 1 115 300 dollars, essentiellement liée aux facteurs suivants :
 - i) Une réaffectation de crédits à la suite du transfert de postes et d'autres objets de dépense alloués à la Section de l'assurance qualité et désormais attribués à la nouvelle composante appui au programme, comme prévu dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, une fois établi le Bureau des opérations du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à la rubrique Bureau du Directeur exécutif (1 253 500 dollars);
 - ii) Une augmentation d'un montant net de 138 200 dollars, qui s'explique par l'effet-report de la création d'un poste P-4 de spécialiste des questions scientifiques inscrite au titre de l'exercice biennal 2010-2011 (145 800 dollars);
 - iii) L'effet net des réductions à la rubrique Autres objets de dépense au titre du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (7 600 dollars);
 - c) Une diminution de 181 200 dollars au titre du programme de travail, à la suite d'une réorganisation des activités entraînant une réduction des dépenses autres que pour les postes;
 - d) Une augmentation de 1 225 200 dollars à la rubrique Appui au programme, à la suite du transfert de postes et d'autres objets de dépense au Bureau des opérations, au titre de la nouvelle composante appui au programme, comme le prévoit le projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013, une fois le Bureau établi.
- 14.30 Les fonds extrabudgétaires que le PNUE devrait utiliser pendant l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 461 242 500 dollars, soit 97,3 % du montant des ressources dont il devrait pouvoir disposer pour son programme de travail. Ceci représente une augmentation cumulée de 27 517 300 dollars (6,3 %) par rapport au montant estimatif des fonds extrabudgétaires de l'exercice biennal 2010-2011. Les prévisions de dépenses pour 2012-2013 se fondent sur les éléments suivants : a) la confiance manifestée par les États Membres vis-à-vis du programme de travail du PNUE, ce qui devrait se traduire par une augmentation du volume des contributions au Fonds des Nations Unies pour l'environnement; b) l'augmentation prévue des ressources des fonds d'affectation spéciale qui financent directement le programme de travail du PNUE; et c) l'augmentation des contributions préaffectées du fait de la croissance prévue dans ce domaine d'intervention.
- 14.31 Au total, 545 postes devraient être financés au moyen des ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice biennal 2012-2013, ce qui représente une diminution globale de 57 postes (29 administrateurs et 28 agents recrutés sur le plan local) par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. L'effet net de la réduction des dépenses de personnel prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 se fera sentir principalement au niveau du Fonds pour l'environnement, où 58 postes (26 administrateurs et 32 agents recrutés sur le plan local) doivent être supprimés. La réduction du nombre de postes s'explique principalement par la prise en compte des faits suivants : a) dans son rapport sur le projet de programme biennal et le budget d'appui destiné au PNUE pour l'exercice 2010-2011 (UNEP/GC.25/12/Add.1), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a exprimé l'espoir que le Directeur exécutif du Programme pourvoierait des nouveaux postes en fonction des ressources financières mises à sa disposition, et par sa décision 24/9, le

Conseil d'administration du Programme recommandait au Directeur exécutif d'adopter une attitude prudente quant à la création de nouveaux postes au titre du Fonds pour l'environnement; et b) le Comité des représentants permanents a émis des recommandations relatives aux réductions de postes en 2010. Conséquence de la diminution de la part des dépenses du Fonds pour l'environnement affectées aux postes, la part des dépenses autres que pour les postes augmente. Pour s'assurer que le programme de travail sera exécuté dans sa totalité, il faudra recourir davantage à d'autres modalités d'exécution, notamment en ayant plus souvent recours aux partenaires.

- 14.32 Les fonds extrabudgétaires que le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants devrait puiser dans son Fonds général d'affectation spéciale au cours de l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 114 500 dollars, soit 6,7 % de la totalité des ressources qui devraient être mises à sa disposition.
- 14.33 Le PNUE exerce des fonctions d'évaluation et de suivi relatives aux programmes et projets du Fonds pour l'environnement et aux fonds d'affectation spéciale correspondants, ainsi qu'aux projets du Fonds pour l'environnement mondial qui sont exécutés par le PNUE. Aux fins d'une évaluation objective de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacé et de l'impact des activités menées par le PNUE dans le cadre de son programme de travail approuvé, et conformément au chapitre 6 de sa stratégie à moyen terme pour 2012-2013, qui recommande d'accorder une plus grande place à l'évaluation, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 prévoit que le Bureau de l'évaluation du PNUE continuera de relever directement du Directeur exécutif. L'évaluation de tous les sous-programmes du PNUE, de leurs résultats escomptés et de leurs projets constitutifs dans le cadre du programme de travail n'est pas réalisable sur un seul exercice biennal en raison de l'importance du volume de travail et des ressources qu'elle exigerait. On a donc institué un cycle continu d'évaluations portant sur les résultats escomptés et les sous-programmes. Ce plan de travail continu permet de procéder à des évaluations fréquentes de l'exécution des programmes. Il sera complété par des retours d'informations sur l'exécution des programmes, dans le cadre d'un contrôle général coordonné par le Bureau des opérations du PNUE. Ce dernier achèvera l'évaluation de ses six sous-programmes et des résultats escomptés correspondants sur un cycle quadriennal (soit deux exercices biennaux). Une fois le cycle lancé, les sous-programmes bénéficieront tous des conclusions des évaluations, qui devraient aider à répondre aux obligations de transparence et à déterminer les possibilités d'améliorations sur le plan opérationnel. L'évaluation de chaque sous-programme permettra de mesurer les résultats obtenus, ainsi que la viabilité, l'efficacité et l'efficacé de l'exécution du sous-programme concerné. Les évaluations des sous-programmes prendront en compte les évaluations des résultats escomptés en vue de l'analyse de l'exécution globale du sous-programme concerné au regard des résultats. Les évaluations de projets seront entreprises une fois les projets menés à terme, ce qui permettra d'évaluer leur exécution et d'en déterminer les produits ou les résultats.
- 14.34 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le Bureau de l'évaluation du PNUE, qui relève de la Direction exécutive et de l'administration, comprend 1 chef de la classe P-5, dont le coût est imputé sur le budget ordinaire, 1 spécialiste de l'évaluation de la classe P-4, 1 administrateur auxiliaire de la classe P-2 et 3 agents des services généraux (Autres classes) financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Le montant total des ressources nécessaires à la conduite des travaux d'évaluation et de contrôle a été estimé à 1 132 800 dollars, dont 377 600 dollars à imputer sur le budget ordinaire de l'ONU et 755 200 dollars à financer au moyen de ressources extrabudgétaires. Aux fins du financement des activités d'évaluation, le PNUE a réservé, au titre des objets de dépense autres que les postes, un montant supplémentaire de 758 000 dollars prélevés sur le Fonds pour l'environnement et sur d'autres ressources extrabudgétaires, ce qui porte le montant total à 1 890 800 dollars. En outre, pour chaque projet financé au moyen des fonds d'affectation spéciale et des contributions préaffectées, les dépenses d'évaluation sont

prévues dans le budget du projet en question, en fonction de la portée, de la durée et de la complexité dudit projet.

- 14.35 La répartition, par composante, des ressources prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 est indiquée au tableau 14.4. Les ressources nécessaires, par composante et par source de financement, ainsi que les postes nécessaires, sont indiqués aux tableaux 14.5 et 14.6, respectivement.

Tableau 14.4

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs	0,5	–
B. Direction exécutive et administration		
1. Bureau du Directeur exécutif	24,1	3,4
2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	11,2	–
Total partiel B	35,3	3,4
C. Programme de travail		
1. Changements climatiques	7,8	18,0
2. Catastrophes et conflits	3,3	11,1
3. Gestion des écosystèmes	13,9	14,1
4. Gouvernance environnementale	24,4	17,6
5. Substances nocives et déchets dangereux	3,2	13,2
6. Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables	2,9	15,8
Total partiel C	55,5	89,8
D. Appui au programme	8,7	6,8
Total	100,0	100,0

Tableau 14.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2008-2009 (dépenses effectives)</i>	<i>2010-2011 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Organes directeurs	65,3	87,0	(15,6)	(17,9)	71,4	7,0	78,4
B. Direction exécutive et administration	6 616,7	6 106,3	(1 115,3)	(18,3)	4 991,0	28,8	5 019,8
C. Programme de travail	8 342,6	8 018,0	(181,2)	(2,3)	7 836,8	100,4	7 937,2
D. Appui au programme	–	–	1 225,2	–	1 225,2	(8,3)	1 216,9
Total partiel	15 024,6	14 211,3	(86,9)	(0,6)	14 124,4	127,9	14 252,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2008-2009 (dépenses effectives)	2010-2011 (montant estimatif)	2012-2013 (montant estimatif)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	15 075,2	13 626,5	15 732,9
C. Programme de travail	353 800,1	391 297,4	414 309,9
D. Appui au programme	25 716,0	28 925,8	31 314,4
Total partiel	394 591,3	433 849,7	461 357,0
Total (1) + (2)	409 615,9	448 061,0	475 609,3

Tableau 14.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	–	–	–	–	1	1	1	1
D-2	3	3	–	–	5	5	8	8
D-1	1	1	–	–	33	34	34	35
P-5	8	8	–	–	62	62	70	70
P-4/3	16	16	–	–	191	170	207	186
P-2/1	2	2	–	–	33	24	35	26
Total partiel	31	31	–	–	325	296	356	327
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	5	5	–	–	–	–	5	5
Total partiel	6	6	–	–	–	–	6	6
Catégories diverses								
Agents locaux	11	11	–	–	277	249	288	260
Total partiel	11	11	–	–	277	249	288	260
Total	48	48	–	–	602	545	650	593

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

A. Organes directeurs

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 71 400 dollars

- 14.36 Le Conseil d'administration est l'organe directeur du PNUE. Son principal organe subsidiaire est le Comité des représentants permanents. Le Conseil d'administration se compose de 58 États membres. Par sa résolution 53/242, l'Assemblée générale a institué la tenue annuelle, au niveau ministériel, d'un forum mondial sur l'environnement, qui est constitué par le Conseil d'administration du PNUE les années où celui-ci tient une session ordinaire et qui tient lieu de session extraordinaire du Conseil d'administration les autres années. Le Forum permet aux participants d'examiner les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement. La douzième session extraordinaire et la vingt-septième session ordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement se tiendront respectivement en 2012 à une date et en un lieu restant à déterminer, et en 2013 à Nairobi à une date restant aussi à déterminer.
- 14.37 Par ses décisions 19/32 et 21/20, le Conseil d'administration a décidé que le Comité des représentants permanents tiendrait quatre réunions ordinaires par an et que les débats seraient conduits dans toutes les langues officielles de l'ONU.

Tableau 14.7

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Autres objets de dépense	87,0	71,4	–	–
Total partiel	87,0	71,4	–	–
Total	87,0	71,4	–	–

- 14.38 Le crédit demandé, d'un montant estimatif de 71 400 dollars, financerait les heures supplémentaires et les dépenses de représentation occasionnées par les réunions du Conseil d'administration et de ses organes subsidiaires. La baisse de 15 600 dollars s'explique par la rationalisation des dépenses relatives aux manifestations officielles.

B. Direction exécutive et administration

- 14.39 La rubrique Direction exécutive et administration couvre le Bureau du Directeur exécutif et le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

1. Bureau du Directeur exécutif

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 410 100 dollars

- 14.40 Le Directeur exécutif du PNUE a pour mission générale d'être le chef de file du système des Nations Unies pour les questions de politique environnementale, d'analyser les causes et les effets du changement du milieu ambiant, de repérer les problèmes en voie d'apparition et de servir de catalyseur à l'action menée par la communauté internationale face aux problèmes. Il est aussi chargé de coordonner les activités des organismes des Nations Unies concernant l'environnement et d'apporter un appui au Conseil d'administration-Forum ministériel mondial sur l'environnement.
- 14.41 Le Directeur exécutif exerce ses fonctions avec l'appui d'un adjoint, infuse au PNUE sa vision et son projet d'avenir pour les activités qu'il mènera dans le cadre des mandats qui lui ont été conférés par les organes directeurs et assume la responsabilité générale de la gestion des ressources du Programme. Avec le concours de son adjoint, il supervise le travail de toutes les divisions, en même temps qu'il participe activement aux activités menées pour développer et faciliter la concertation avec les gouvernements, notamment en passant par les missions permanentes accréditées auprès du PNUE, à Nairobi, et veille à ce que le Programme s'acquitte de ses responsabilités en tant qu'agent de réalisation du Fonds pour l'environnement mondial. Le cas échéant, son adjoint agit en son nom dans l'exercice de toutes ses fonctions.
- 14.42 On trouve sous le chapeau Direction exécutive et administration le Bureau du Directeur exécutif, le secrétariat des organes directeurs, le Bureau indépendant d'évaluation et le Bureau des politiques et des affaires interinstitutions. Le Bureau du Directeur exécutif fournit des services d'appui et d'aide à la décision au Directeur exécutif, à son adjoint et à l'ensemble des dirigeants du PNUE, notamment en les conseillant et en donnant son approbation de principe pour toutes les questions touchant aux programmes et à l'administration.
- 14.43 Le secrétariat des organes directeurs assure l'appui en matière de services de secrétariat du Conseil d'administration-Forum ministériel et de ses organes subsidiaires, par exemple le Comité des représentants permanents; il est le principal point de passage des relations avec les représentants des principaux organes du PNUE; il offre un appui organique, technique et procédural aux délibérations des gouvernements et des autres partenaires externes aux sessions du Conseil d'administration-Forum ministériel et aux réunions de ses organes subsidiaires.
- 14.44 Le Bureau indépendant d'évaluation, qui rend compte directement au Directeur exécutif, figure sous la rubrique Direction exécutive et administration, compte tenu de son objectivité et de l'importance attachée à ce qu'il fait. Il juge dans quelle mesure le programme de travail du PNUE a abouti aux résultats visés. Il coordonne les activités du Programme concernant le Corps commun d'inspection. En fonction des constatations auxquelles aboutit une évaluation, il donne des conseils pratiques sur les moyens d'améliorer la planification et l'exécution des programmes. Ses conclusions sont communiquées par l'intermédiaire du Directeur exécutif au Comité des représentants permanents et au Conseil d'administration, comme le veut la politique du Programme en matière d'évaluation.
- 14.45 Le Bureau des politiques et des affaires interinstitutions a été créé récemment et chargé d'aider le Directeur exécutif et son adjoint à accroître l'utilité des orientations et des conseils pratiques qu'ils

donnent dans le système des Nations Unies lors de l'apparition de questions de fond nouvelles liées au mandat du PNUE ou de l'élargissement de la portée de telles questions. Il doit aussi veiller à ce que le PNUE adopte une démarche plus stratégique pour ce qui est d'établir des contacts avec la grande famille des entités appartenant au système des Nations Unies et les mécanismes qui s'étendent à l'ensemble du système, tels que ceux qui sont conduits par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ou le Groupe des Nations Unies pour le développement.

- 14.46 La Section de l'assurance qualité, la Section des services internes et la Section de la mobilisation des ressources, précédemment considérées comme faisant partie de l'ensemble Direction exécutive et administration, sont maintenant rattachées à l'appui au programme, et seront gérées, intégrées et coordonnées par le Bureau des opérations.

Tableau 14.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Jouer un rôle moteur dans l'établissement des objectifs mondiaux en matière d'environnement, exécuter les mandats du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Assemblée générale, faire en sorte que le programme de travail soit exécuté de façon cohérente et gérer le personnel et les ressources financières dans le respect des politiques et procédures des Nations Unies

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de l'intérêt que les activités du PNUE et leurs effets présentent pour les gouvernements

a) Pourcentage de gouvernements jugeant satisfaisants l'intérêt et les effets des activités du PNUE (appui à l'exécution du Plan stratégique de Bali, par exemple)

Mesure des résultats
 2008-2009 : non disponible
 2010-2011 (estimation) : 80%
 2012-2013 (objectif) : 80%

b) Renforcement du rôle joué par le PNUE dans l'action menée par le système des Nations Unies pour que les activités des organismes des Nations Unies soient cohérentes et complémentaires en ce qui concerne la dimension environnementale du développement durable

b) Accroissement du nombre de sujets de préoccupation mondiale concernant l'environnement abordés selon une démarche coordonnée par les organismes des Nations Unies, les activités menées par les différentes entités étant cohérentes et complémentaires

Mesure des résultats (nombre de sujets)
 2008-2009 : non disponible
 2010-2011 (estimation) : 3
 2012-2013 (objectif) : 6

c) Renforcement de l'efficacité avec laquelle des données scientifiques crédibles et cohérentes sont utilisées dans l'exécution du programme de travail du PNUE

c) Accroissement du nombre d'initiatives faisant partie des activités du PNUE pour lesquelles une amélioration est sensible dans l'utilisation de données scientifiques crédibles et cohérentes aux fins de l'exécution du programme de travail

Mesure des résultats

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 5

2012-2013 (objectif) : 10

d) Responsabilisation du PNUE en tant qu'organisation appliquant les principes de la gestion axée sur les résultats

d) Accroissement du pourcentage de recommandations issues d'audits et d'enquêtes, ainsi que de constatations concernant les résultats du PNUE, auxquelles il a été donné suite

Mesure des résultats

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 70 %

2012-2013 (objectif) : 80 %

e) Amélioration de l'efficacité des services de conférence offerts aux réunions des organes directeurs du PNUE

e) Réduction du pourcentage de réunions du Comité des représentants permanents et du Conseil d'administration organisées par le PNUE donnant lieu à des critiques portant sur l'ordre du jour, la distribution des documents ou d'autres questions de logistique

Mesure des résultats

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 15 %

2012-2013 (objectif) : 12 %

f) Suite donnée aux recommandations issues d'évaluations sur les résultats des sous-programmes du PNUE

f) Pourcentage de recommandations effectivement appliquées parmi celles qui sont acceptées concernant les résultats du PNUE au niveau des sous-programmes

Mesure des résultats

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 80 %

2012-2013 (objectif) : 85 %

g) Amélioration de la qualité des documents du PNUE sur la planification des programmes et les résultats obtenus

g) i) Niveau de satisfaction exprimé par le Comité des représentants permanents quant à la pertinence, au regard de ses mandats, des documents du PNUE sur la planification des programmes et les résultats obtenus

Mesure des résultats (pourcentage des membres du Comité des représentants permanents qui se disent satisfaits)

	2008-2009 : non disponible 2010-2011 (estimation) : 70 % 2012-2013 (objectif) : 80 %
	ii) Hausse du niveau de satisfaction exprimé par le Comité quant à la présentation, la clarté et l'exactitude des documents de programme du PNUE
	<i>Mesure des résultats (pourcentage des membres du Comité des représentants permanents qui se disent satisfaits)</i>
	2008-2009 : non disponible 2010-2011 (estimation) : 70 % 2012-2013 (objectif) : 80 %
h) Mobilisation en temps voulu du financement nécessaire pour exécuter le programme de travail	h) Hausse du pourcentage des ressources mobilisées au cours du premier semestre par rapport au montant total nécessaire dans l'année pour exécuter le programme de travail
	<i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : non disponible 2010-2011 (estimation) : 50 % 2012-2013 (objectif) : 50 %

Facteurs externes

- 14.47 Les objectifs devraient être atteints et les réalisations accomplies, si les États Membres continuent de verser au PNUE les contributions attendues d'eux compte tenu du programme de travail et du budget approuvés.

Produits

- 14.48 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Services de conférence à l'intention des organes intergouvernementaux et organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Conseil d'administration du PNUE :
 - a. Fourniture d'un appui fonctionnel pour les réunions : douzième session spéciale, vingt-septième session ordinaire et réunions du Bureau du Conseil d'administration-Forum ministériel (6);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à l'intention du Conseil d'administration-Forum ministériel, selon les besoins (20);
 - ii) PNUE – Comité des représentants permanents :
 - a. Fourniture d'un appui fonctionnel pour les réunions : réunions préparatoires du Comité des représentants permanents, y compris ses sous-comités, à l'occasion de la douzième session spéciale et de la vingt-septième session ordinaire du Conseil d'administration-Forum ministériel (30); réunions ordinaires du Comité des représentants spéciaux (8);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports semestriels et trimestriels à l'intention du Comité des représentants spéciaux (6);
- b) Services d'appui administratif (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : gestion des ressources humaines : institutionnalisation des pratiques optimales en matière de recrutement; réalisation de l'équilibre entre les sexes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur; mise en application des règles et politiques du Secrétariat de l'ONU afin d'offrir à tout le personnel un cadre de travail approprié; réalisation d'un programme de formation et d'apprentissage destiné à développer les compétences techniques, administratives et de gestion aux fins de l'exécution du programme de travail du PNUE;
- c) Services de contrôle interne (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : évaluations : rapport d'évaluation biennal (1), évaluation biennale de la qualité de la supervision des projets (1), quatre évaluations de sous-programme et évaluations de projets terminés ayant servi à l'exécution du programme de travail (4), et réponses écrites de la direction aux résultats des évaluations.

Tableau 14.9

Ressources nécessaires : Bureau du Directeur exécutif

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	4 546,6	3 352,8	17	13
Autres objets de dépense	117,0	57,3	–	–
Total partiel	4 663,6	3 410,1	17	13
Fonds extrabudgétaires	7 502,0	9 253,2	26	28
Réserve du Fonds des Nations Unies pour l'environnement	6 000,0	6 365,0	–	–
Total partiel	13 502,0	15 618,2	26	28
Total	18 165,6	19 028,3	43	41

14.49 Le montant de 3 352 800 dollars doit permettre, comme on le voit dans le tableau 14.9, de financer 13 postes (9 d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 4 pourvus localement) dont 9 (1 de secrétaire général adjoint, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 1 poste pourvu localement) pour le Bureau du Directeur exécutif, 3 (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste pourvu localement) pour le secrétariat des organes directeurs et 1 (P-5) pour le Bureau indépendant d'évaluation. La baisse de 1 193 800 dollars tient au transfert de 2 P-5, 1 P-4 et 1 poste pourvu localement de la Section de l'assurance qualité à la nouvelle composante d'appui au programme lors de la création du Bureau des opérations du PNUE. Les ressources prévues pour les objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 57 300 dollars, seraient consacrées en grande partie à l'achat de services contractuels, aux voyages du personnel et à des frais généraux d'exploitation. La baisse de 59 700 du montant prévu des objets de dépense autres que les postes tient surtout au transfert de postes au Bureau des opérations, qui fait dorénavant partie de la nouvelle composante d'appui au programme.

- 14.50 Les ressources extrabudgétaires, d'un montant de 9 253 200 dollars (sans compter les 6 365 000 dollars de la réserve du Fonds des Nations Unies pour l'environnement), serviront à apporter une aide à la direction du PNUE, particulièrement en ce qui concerne l'élaboration, la formulation, l'exécution et l'évaluation du programme de travail. Leur montant prévu pour l'exercice 2012-2013 correspond à une hausse de 1 751 200 dollars par rapport au montant alloué à la direction exécutive et à l'administration pour 2010-2011. Les sources de financement des dépenses extrabudgétaires prévues à la rubrique Direction exécutive et administration seront le Fonds pour l'environnement (9 041 000 dollars) et le fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (212 200 dollars). Un montant prévu pour couvrir le coût des postes (5 772 900 dollars) permettra de financer 28 postes, dont 15 (1 de sous-secrétaire général, 1 D-1, 2 P-5, 1 P-3 et 10 postes pourvus localement) au Bureau du Directeur exécutif et de son adjoint, 6 (1 D-1 et 5 postes pourvus localement) au secrétariat des organes directeurs, 4 (1 P-4 et 3 postes pourvus localement) au Bureau indépendant d'évaluation et 3 [1 D-1, 1 P-4 et 1 poste pourvu localement ou d'agent des services généraux (Autres classes)]. Les 3 480 300 dollars prévus pour les dépenses extrabudgétaires autres que celles consacrées aux postes couvriront l'achat de services contractuels, les voyages du personnel, les frais de représentation et les frais généraux d'exploitation.

2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 580 900 dollars

- 14.51 Par sa résolution 913 (X), l'Assemblée générale a créé le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants afin qu'il étudie l'exposition aux rayonnements ionisants de toute origine et ses effets sur la santé et l'environnement. Dans les résolutions qu'elle a adoptées chaque année sur le sujet, la plus récente étant la résolution 65/96, l'Assemblée a réaffirmé qu'il était souhaitable que le Comité scientifique poursuive ses travaux, réaffirmé également la décision tendant à ce qu'il conserve les attributions et le rôle indépendant qui étaient actuellement les siens, souligné à nouveau que le Comité devait tenir des sessions ordinaires annuelles et approuvé les intentions et les projets du Comité pour son programme actuel d'examen et d'évaluation scientifiques.
- 14.52 Le secrétariat du Comité scientifique, situé à Vienne dans le cadre d'arrangements avec le PNUE, organise les sessions annuelles et coordonne, en fonction des demandes formulées par le Comité, l'établissement de plusieurs documents scientifiques de grande ampleur et hautement spécialisés, qui reprennent scrupuleusement les données scientifiques et techniques obtenues auprès des États Membres et puisées dans la littérature scientifique. Il coordonne également ses travaux avec ceux des organes compétents afin d'éviter les chevauchements et les incohérences, recueille les informations pertinentes et diffuse les conclusions du Comité, notamment sur un site Web public et auprès des instances compétentes.
- 14.53 Afin de mieux satisfaire les besoins des États Membres (en particulier en ce qui concerne l'exposition médicale des patients, les niveaux de rayonnements et les effets de la production d'énergie, l'exposition aux sources de rayonnement naturelles et les effets de l'exposition à de faibles doses de rayonnement) et de faire face à l'évolution rapide et à la complexité croissante des connaissances scientifiques et des moyens de communication au niveau mondial, plusieurs activités de réorientation stratégique lancées en 2008-2009 se poursuivront en 2012-2013, en vue de : a) rationaliser les processus d'évaluation scientifique du Comité; b) renforcer les mécanismes de collecte, d'analyse et de diffusion des données; c) améliorer la méthode de planification axée sur les résultats et la coordination avec les autres parties prenantes; et d) mieux faire connaître le

Comité et ses principaux travaux aux décideurs et au grand public, pour combler l'écart entre la science et les politiques et aider à définir les changements requis pour une bonne gestion des effets des rayonnements sur la santé et sur l'environnement.

- 14.54 Comme le lui avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 62/100, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les incidences financières et administratives de l'augmentation du nombre des membres du Comité, l'effectif du secrétariat spécialisé du Comité et les méthodes visant à assurer un financement suffisant, garanti et prévisible (A/63/478). Dans sa résolution 65/96, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'établir et de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport définissant les critères et les indicateurs objectifs qu'il conviendrait d'appliquer équitablement, compte tenu de toutes les résolutions qu'elle avait déjà adoptées à propos du Comité, pour déterminer le nombre de membres nécessaire pour faciliter au mieux les travaux fondamentaux du Comité et prié également le Secrétaire général d'examiner les incidences financières de l'augmentation du nombre des membres du Comité. Le Secrétaire général informera l'Assemblée à sa soixante-sixième session du montant des dépenses à prévoir si celle-ci décide d'accroître l'effectif du Comité.

Tableau 14.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Sensibiliser les décideurs, la communauté scientifique et la société civile aux niveaux de rayonnements ionisants et mieux en faire comprendre les effets sur la santé et l'environnement, de façon à constituer une base solide pour la prise de décisions sur les questions liées aux rayonnements

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Élargissement du champ des évaluations scientifiques portant sur l'exposition aux rayonnements ionisants aux niveaux régional et mondial et sur les effets qui en découlent sur la santé humaine et l'environnement, et mise à jour de ces évaluations

a) Développement des principales sources d'information évaluées, comme en témoigne le nombre de pays qui disposent de données pertinentes sur l'exposition aux rayonnements et le nombre d'articles scientifiques publiés qui ont fait l'objet d'une évaluation depuis avril 2001

Mesure des résultats (nombre de pays communiquant des données pertinentes sur l'exposition aux rayonnements)

2008-2009 : données non disponibles
2010-2011 (estimation) : 90
2012-2013 (objectif) : 100

Mesure des résultats : nombre d'articles scientifiques évalués depuis avril 2001

2008-2009 : données non disponibles
2010-2011 (estimation) : 7 264
2012-2013 (objectif) : 8 000

b) Les décideurs, la communauté scientifique et la société civile connaissent mieux les évaluations scientifiques du Comité et les utilisent davantage pour fonder leurs décisions sur les questions liées aux rayonnements

b) Mention et utilisation accrues des conclusions d'évaluation du Comité, comme l'attestent le volume d'achat de produits qui les présentent et le nombre de références faites à celles-ci

Mesure des résultats (nombre de produits téléchargés depuis le 1^{er} janvier 2005)

2008-2009 : données non disponibles

2010-2011 (estimation) : 3 771 500

2012-2013 (objectif) : 5 000 000

Mesure des résultats (nombre de pages Web comportant des liens vers le site Web du Comité)

2008-2009 : données non disponibles

2010-2011 (estimation) : 98

2012-2013 (objectif) : 200

Facteurs externes

14.55 Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants devrait atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les organisations nationales et internationales qui contribuent aux activités du Comité continuent de fournir des contributions en nature; et b) les États Membres répondent aux questionnaires et enquêtes du Comité en temps voulu et de manière suffisamment détaillée.

Produits

14.56 Les produits finals prévus pour l'exercice 2012-2013 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (2);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel à l'Assemblée générale sur les travaux de la session annuelle du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et sur les nouveaux problèmes liés aux sources de rayonnements ionisants et aux effets de ces rayonnements (2 rapports); élaboration des documents scientifiques demandés par le Comité en vue de leur examen lors de ses sessions annuelles (10 documents);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : rapport pour 2012 du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, comprenant trois annexes scientifiques sur les sujets suivants : a) évaluation des dommages éventuels dus à l'exposition à des rayonnements et imputabilité des effets sur la santé (en réponse à la résolution 62/100 de l'Assemblée générale); b) les incertitudes concernant les estimations des risques de cancer dus à l'exposition aux rayonnements ionisants; et c) actualisation de la méthode

d'estimation des taux d'exposition dus à des rejets provenant de centrales nucléaires; rapport pour 2013 du Comité scientifique, comprenant quatre annexes scientifiques sur les sujets suivants : a) évaluation des niveaux d'exposition aux rayonnements ionisants provenant de la production d'électricité; b) l'exposition accrue aux sources naturelles de rayonnements du fait des activités humaines; c) les effets biologiques des principaux émetteurs internes; et d) l'exposition aux rayonnements en milieu médical (2);

- ii) Supports techniques : un site Web mis à jour, comprenant des bases de données actualisées regroupant des informations scientifiques et techniques spécialisées, et un manuel sur la collecte, l'analyse et la diffusion de données (1);
- iii) Un livret sur les doses de rayonnements, leurs effets et les risques correspondants (1);
- iv) Supports techniques pour utilisateurs externes : diffusion des résultats des évaluations menées par le Comité scientifique dans les principales enceintes scientifiques et publiques, y compris au treizième congrès de l'Association internationale pour la protection contre les rayonnements, qui se tiendra en 2012 (1).

Tableau 14.11

Ressources nécessaires : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	1 011,3	1 157,1	4	4
Autres objets de dépense	431,4	423,8	–	–
Total partiel	1 442,7	1 580,9	4	4
Fonds extrabudgétaires	124,5	114,5	–	–
Total	1 567,2	1 695,4	4	4

- 14.57 Le montant de 1 157 100 dollars demandé permettrait de reconduire quatre postes [1 D-1, 1 P-4, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)]. L'augmentation de 145 800 dollars est imputable à l'effet-report de la création, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, d'un poste P-4 de spécialiste des questions scientifiques. Le montant de 423 800 dollars prévu à la rubrique Autres objets de dépense couvrirait notamment les honoraires de consultants, les voyages des représentants, les voyages des fonctionnaires et l'impression externe des rapports du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (dont sept annexes scientifiques). La diminution nette de 7 600 dollars provenant de différentes rubriques s'explique par les mesures prises pour rationaliser les besoins d'impression externe et par des retards intervenus dans l'achat et le remplacement de matériel de bureautique.
- 14.58 En mai 2007, le PNUE a créé un fonds général d'affectation spéciale pour recevoir les contributions volontaires destinées au Comité scientifique (voir A/63/478, par. 31 à 33). La création de ce fonds répondait à trois objectifs initiaux : a) accélérer l'achèvement et la publication

des études scientifiques en retard; b) mieux faire connaître le Comité et ses conclusions; et c) se préparer en vue du programme de travail futur.

- 14.59 Les contributions versées au fonds d'affectation spéciale en 2010-2011 doivent permettre de mettre en œuvre des projets approuvés par le Comité qu'il n'aurait autrement peut-être pas été en mesure de mener. Les dépenses du fonds en 2010-2011 devraient couvrir les heures supplémentaires, les honoraires et frais de voyage des consultants et experts. Pour l'exercice 2012-2013, les dépenses prévues couvriraient les honoraires et frais de voyage de consultants ainsi que l'impression externe des publications du Comité (15 700 dollars). Le Secrétaire du Comité compte inviter les États Membres à envisager de contribuer au fonds d'affectation spéciale afin d'accélérer l'application du plan stratégique et du programme de travail.

C. Programme de travail

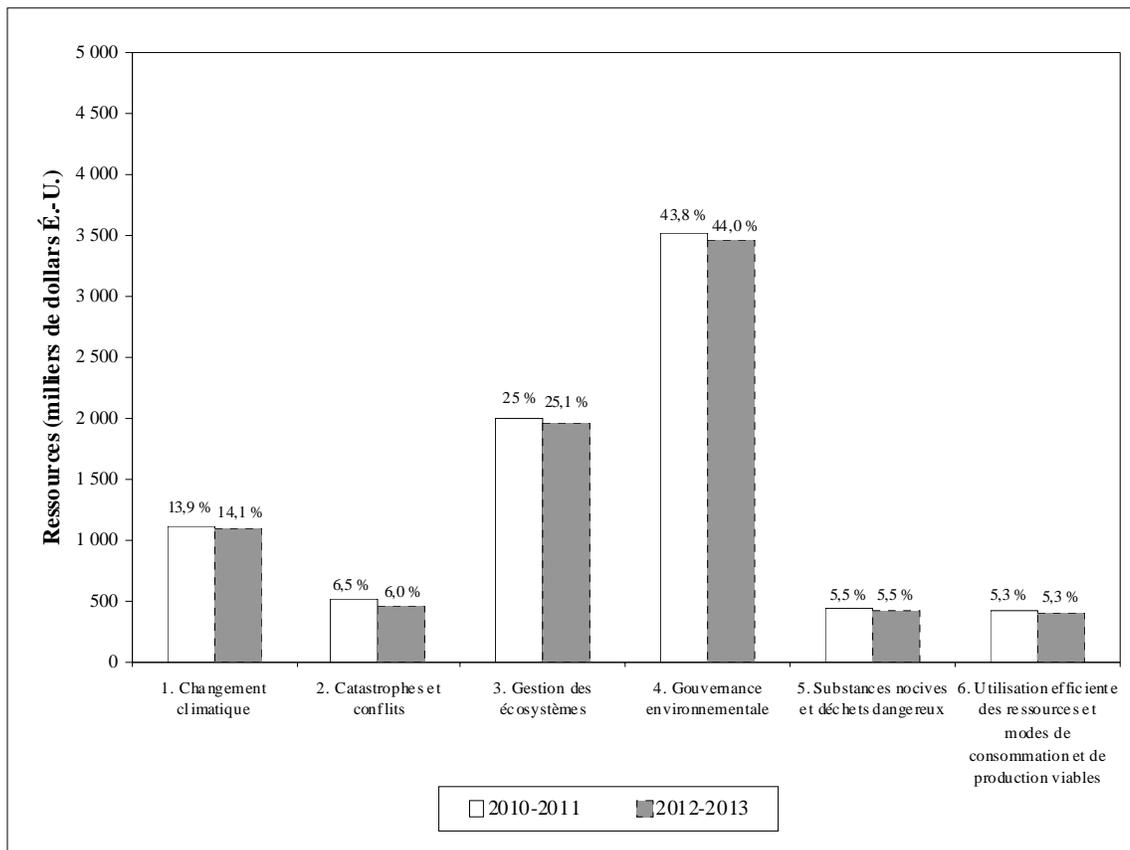
Tableau 14.12

Ressources nécessaires, par sous-programme

<i>Sous-programme</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>
1. Changement climatique	1 117,9	1 104,3	3	3
2. Catastrophes des conflits	516,1	470,3	2	2
3. Gestion des écosystèmes	2 003,5	1 967,3	7	7
4. Gouvernance environnementale	3 510,8	3 450,7	10	10
5. Substances nocives et déchets dangereux	442,4	433,2	2	2
6. Utilisation efficiente des ressources et modes de consommation et de production viables	427,3	411,0	3	3
Total partiel	8 018,0	7 836,8	27	27
Fonds extrabudgétaires ^a	391 297,4	414 309,9	496	443
Total	399 315,4	422 146,7	523	470

^a Les crédits extrabudgétaires inscrits à la rubrique des postes du programme de travail de l'exercice biennal 2012-2013 serviront notamment à financer 69 postes liés à la gestion du programme.

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



14.60 En réponse aux préoccupations exprimées par le Comité des représentants permanents, les directeurs de programmes du PNUE ont été priés de réduire la part du Fonds des Nations Unies pour l'environnement dans le montant prévu pour les postes au titre de l'exercice biennal 2012-2013, tout en assurant la réalisation du programme de travail et en veillant à un recours accru aux compétences dont disposent les organisations partenaires. Cette mesure a permis de réduire de 53 le nombre de postes demandés au titre du programme de travail et devant être financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Les initiatives qu'a prises le PNUE pour étendre son rayon d'action dans le monde en faisant appel aux compétences spécialisées disponibles, à l'échelon régional, au sein des organisations partenaires et pour renforcer sa capacité de gérer, à l'avenir, les fluctuations de revenus en réduisant la part des ressources du Fonds pour l'environnement liée aux contrats de personnel ne devraient avoir aucune incidence défavorable sur sa capacité de mettre en œuvre le programme de travail de l'exercice biennal 2012-2013.

Sous-programme 1 Changements climatiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 104 300 dollars

- 14.61 La responsabilité de la coordination du sous-programme incombe à la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera des fonctions de coordination et veillera à ce que l'exécution se fasse en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 1 du programme 11 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 14.13

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Donner plus de moyens aux pays, en particulier aux pays en développement, pour prendre en compte la lutte contre les changements climatiques dans leur processus de développement national

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Des mesures d'adaptation, reposant notamment sur la prise en compte des écosystèmes, sont intégrées aux processus nationaux de planification et d'élaboration des politiques de développement, compte tenu des évaluations scientifiques, des conseils sur le choix des politiques et de la législation, et du bilan des projets pilotes exécutés avec l'appui du PNUE et des expériences d'adaptation tenant compte des écosystèmes menées au niveau mondial.

a) Nombre accru de pays qui assortissent leur plan de développement national de mesures d'adaptation reposant notamment sur la prise en compte des écosystèmes, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de pays qui intègrent des mesures d'adaptation, reposant notamment sur la prise en compte des écosystèmes, dans des initiatives et des stratégies et plans de développement qui sont adoptés ou soumis à l'adoption)

2008-2009 : chiffre non disponible

2010-2011 (estimation) : 3

2012-2013 (objectif) : 7

b) Des sources d'énergie et des technologies non polluantes et à faible émission de carbone sont de plus en plus souvent adoptées, les technologies peu économiques sont progressivement éliminées et les pays dissocient de plus en plus la croissance économique de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre, grâce aux évaluations techniques et économiques, à la coopération, aux conseils qu'ils reçoivent sur le choix des politiques et de la législation et aux mécanismes de financement qui ont un effet stimulant.

b) Nombre accru de pays qui mettent en œuvre des plans énergétiques, notamment des solutions sobres en carbone, assortis de dispositions visant expressément les sources d'énergie renouvelables et le rendement énergétique, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre pays qui mettent en œuvre des politiques et des mesures énergétiques comportant des volets dont les dispositions visent expressément les sources d'énergie renouvelables et le rendement énergétique, comme suite à des projets du PNUE)

- c) L'accès des différents pays au financement de la lutte contre les changements climatiques est facilité à tous les niveaux, et des mécanismes de financement novateurs sont évalués et favorisés aux niveaux mondial et régional.
- 2008-2009 : chiffre non disponible
2010-2011 (estimation) : 4
2012-2013 (objectif) : 12
- c) Augmentation des investissements nationaux consacrés aux technologies non polluantes et aux projets, soutenus par le PNUE, visant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses conséquences, qui sont exécutés grâce au financement international de la lutte contre le changement climatique, avec l'assistance du PNUE
- Mesure des résultats (valeur totale des investissements, qui résultent de projets du PNUE mis en œuvre dans le secteur de l'énergie propre)*
- 2008-2009 : 100 millions de dollars
2010-2011 (estimation) : 150 millions de dollars
2012-2013 (objectif) : 250 millions de dollars
- d) Réduction du déboisement et de la dégradation des sols dans les pays qui s'acheminent vers un modèle de gestion durable des forêts, de conservation et de fixation du carbone terrestre par l'élimination de toutes les causes du déboisement et la prise en compte des avantages et des sauvegardes
- d) i) Augmentation du nombre de pays qui exécutent des plans de gestion durable des forêts, y compris des plans visant à réduire les émissions provenant du déboisement et de la dégradation des sols, avec l'appui du PNUE
- Mesure des résultats (nombre de pays dotés de programmes de gestion durable des forêts qui comportent des plans de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts)*
- 2008-2009 : 2
2010-2011 (estimation) : 5
2012-2013 (objectif) : 10
- ii) Augmentation du pourcentage des sols entretenus de manière à favoriser une réduction des émissions provenant du déboisement, grâce à l'exécution de plans de gestion durable des forêts, y compris des plans de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, avec l'appui du PNUE
- Mesure des résultats (nombre de plans d'investissement nationaux fondés sur la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, qui sont mis au point par les pays ou ont*

commencé à être mis en œuvre, et qui visent à accroître la proportion de sols entretenus de manière à favoriser une réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts)

2008-2009 : 1
2010-2011 (estimation) : 2
2012-2013 (objectif) : 7

e) Accès accru des utilisateurs visés aux évaluations pertinentes des changements climatiques et aux informations nécessaires à la prise de décisions et à la planification à long terme

e) i) Augmentation du nombre de plans de développement sectoriel mis en œuvre aux niveaux local, national et régional et assortis d'évaluations portant sur le climat, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de plans de développement sectoriel qui comportent des évaluations relatives au climat)

2008-2009 : 5
2010-2011 (estimation) : 14
2012-2013 (objectif) : 16

ii) Augmentation du nombre de conclusions ou de résultats de travaux menés par le PNUE dans le domaine des changements climatiques, qui sont reproduits dans les médias, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de conclusions de travaux menés par le PNUE dans le domaine des changements climatiques, qui sont reproduites dans des médias nationaux ou régionaux)

2008-2009 : chiffre non disponible
2010-2011 (estimation) : 1 650
2012-2013 (objectif) : 1 850

Facteurs externes

- 14.62 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le sous-programme ne préjuge pas de l'issue des négociations relatives aux changements climatiques, qui se déroulent dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; b) les réalisations escomptées et les produits du sous-programme seront conformes aux domaines prioritaires des négociations actuelles (toutefois, si ces priorités changent ou si des requêtes d'assistance spécifiques sont adressées au PNUE en rapport avec les négociations, le Programme réexaminera les activités proposées, dans le cadre de son mandat et de ses compétences); et c) le PNUE continuera de tenir des réunions de coordination périodiques avec le secrétariat de la Convention.

Produits

14.63 Durant l'exercice biennal 2012-2013, les produits finals ci-après seront exécutés :

- a) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : réalisation et diffusion d'évaluations scientifiques pour mieux faire connaître les scénarios des changements climatiques et leurs effets sur les différents secteurs et pour favoriser la prise en compte de cette question dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions (3);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : communication à des publics cibles clefs, dont les grands groupes, des résultats des travaux que mène le PNUE en matière de changements climatiques à l'appui des pays dans des domaines tels que l'adaptation, les technologies non polluantes, la gestion des forêts et d'autres questions climatiques importantes, afin de favoriser le débat et l'élaboration et la mise en œuvre de politiques à l'échelon des pays (3);
- b) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : communication d'informations scientifiques pertinentes aux négociateurs des questions climatiques, aux décideurs et aux autres parties prenantes (3); appui aux pays en matière de renforcement des capacités pour leur permettre de mobiliser des investissements en faveur de changements durables dans l'exploitation des forêts ainsi que de négocier et de conclure des accords d'investissement qui tirent parti des possibilités qu'offrent la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et l'exploitation des forêts d'une manière générale (2); appui aux pays en matière de renforcement des capacités pour leur permettre de mener à bien la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts et de transformer la gestion de leurs forêts et des secteurs connexes afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'assurer la conservation, le développement durable et l'amélioration des forêts, grâce à une évaluation des facteurs du déboisement, à l'analyse, à l'application et au suivi de directives relatives aux avantages tirés des forêts, aux compromis entre les différentes utilisations des forêts et des sols et à la promotion de la participation des parties prenantes (3); appui aux pays pour leur permettre d'accéder au financement des mesures d'adaptation et de renforcer leur capacité d'accéder directement à ce financement (5); appui aux pays pour leur permettre d'intégrer l'adaptation, notamment les stratégies d'adaptation respectueuses des écosystèmes, dans les politiques et les plans nationaux relatifs au développement et aux changements climatiques et élaboration de directives et de matériaux permettant d'intégrer l'adaptation respectueuse des écosystèmes dans l'action des partenaires de l'Organisation des Nations Unies (4); réalisation et utilisation, par les pays et les grands groupes, d'évaluations économiques et techniques (macroéconomiques, technologiques et financières) de l'atténuation des changements climatiques en vue de l'élaboration de plans nationaux d'atténuation des changements climatiques (8); réalisation d'évaluations de l'adaptation et de la vulnérabilité axées sur les écosystèmes, adoption de mesures de renforcement des capacités dans ces domaines et diffusion des pratiques optimales par l'intermédiaire des réseaux et des partenariats appropriés (4); élimination des obstacles au financement et amélioration de l'accès au financement des technologies à haut rendement énergétique, grâce à des partenariats public-privé permettant d'évaluer les coûts, les risques et les possibilités associés à l'énergie non polluante et aux technologies à faible émission de carbone (8); renforcement de la capacité institutionnelle d'évaluer et d'allouer des fonds publics ainsi que de mobiliser

l'investissement privé en faveur de l'énergie propre et élaboration et utilisation de nouveaux instruments financiers concernant le climat par les bailleurs de fonds et les investisseurs (8); des réseaux d'échange de savoir et des partenariats des Nations Unies destinés à informer et à soutenir les principales parties prenantes en matière de réforme des politiques, d'offre d'incitations économiques et de mise en œuvre de programmes axés sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont mis en place, soutenus et utilisés en vue d'une reproduction des stratégies qui ont fait leurs preuves (8); renforcement des capacités de recherche et d'évaluation dans les pays en développement, en vue de privilégier, d'accélérer, de consolider, d'harmoniser et de promouvoir la recherche sur la vulnérabilité face aux changements climatiques, les effets de ces changements et l'adaptation à ces phénomènes, de manière à faciliter la prise de décisions par les décideurs, les planificateurs et les gestionnaires des ressources (1); des plans propres aux différentes technologies sont élaborés grâce à la collaboration public-privé et utilisés pour promouvoir les marchés de technologies énergétiques moins polluantes et le transfert de ces technologies et pour accélérer l'élimination progressive des technologies dépassées, par le biais d'un processus qui pourra être contrôlé, consigné et vérifié (8); des outils permettant de fixer le carbone terrestre sont élaborés (agriculture, autres utilisations des sols et zones côtières) et mis à l'essai en vue d'être intégrés dans les interventions de trois organismes internationaux partenaires (2); la connaissance des répercussions économiques des changements climatiques et de la valeur économique des services fournis par les écosystèmes en matière d'adaptation est renforcée et partagée avec les partenaires des Nations Unies, qui peuvent l'exploiter dans leurs programmes (4); l'utilisation du mécanisme pour un développement propre et d'autres méthodes novatrices en matière de financement des mesures d'adaptation est favorisée grâce à des analyses, ainsi qu'à l'élaboration et à l'application d'outils et de méthodologies appropriées, notamment en ce qui concerne la conformité des systèmes de mesure, de notification et de vérification relatifs à la viabilité de l'environnement (8);

- ii) Projets opérationnels : un appui est fourni aux pays pour leur permettre, d'une part, de maintenir ou de rétablir le fonctionnement d'écosystèmes cibles et d'assurer des services d'adaptation en réalisant des projets pilotes d'adaptation reposant sur la prise en compte des écosystèmes et en les reproduisant à une plus grande échelle par le truchement des Nations Unies et d'autres partenariats, et, d'autre part, de renforcer leur capacité de mettre en œuvre des mesures d'adaptation, y compris des stratégies d'adaptation respectueuses des écosystèmes (4).

Tableau 14.14

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	1 074,2	1 074,2	3	3
Autres objets de dépense	43,7	30,1	–	–
Total partiel	1 117,9	1 104,3	3	3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Fonds extrabudgétaires	78 602,5	83 091,6	86	73
Total	79 720,4	84 195,9	89	76

- 14.64 Le crédit demandé (1 074 200 dollars) doit permettre de financer le maintien de trois postes d'administrateur (1 P-5 et 2 P-4). Le crédit demandé au titre des autres objets de dépense (30 100 dollars), servira à financer les voyages, les frais relatifs au traitement des données et à la bureautique, les fournitures, le remplacement du mobilier et du matériel et les dépenses générales de fonctionnement.
- 14.65 Les ressources extrabudgétaires de l'exercice biennal 2012-2013 (83 091 600 dollars) seront prélevées sur le Fonds pour l'environnement (30 788 000 dollars), les fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et les contributions préaffectées (50 837 600 dollars) et les fonds d'appui aux programmes (1 466 000 dollars). Elles affichent une augmentation de 4 489 100 dollars par rapport à l'exercice biennal 2010-2011. Le montant prévu au titre des postes (24 732 000 dollars) servira à financer 73 postes (1 D-2, 5 D-1, 11 P-5, 19 P-4, 9 P-3, 4 P-2/P-1 et 24 postes d'agent local). Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (58 359 600 dollars) servira à financer les produits décrits au paragraphe 14.63 ci-dessus.

Sous-programme 2 Catastrophes et conflits

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 470 300 dollars

- 14.66 L'unité administrative chargée d'exécuter ce sous-programme est la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera des fonctions de coordination et veillera à ce que l'exécution se fasse en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 2 du programme 11 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 14.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Réduire le plus possible les menaces que les causes et les effets environnementaux des catastrophes naturelles ou dues à l'homme, existantes et potentielles, font peser sur les conditions de vie des populations

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Renforcement de la capacité de gestion environnementale des États Membres, afin de contribuer à la réduction des risques de catastrophes naturelles ou dues à l'homme

Indicateurs de succès

a) Augmentation, avec l'appui du PNUE, des investissements consacrés aux initiatives de réduction des risques faisant appel aux capacités nationales de gestion de l'environnement

Mesure des résultats (augmentation des fonds consacrés à la réduction des risques et destinés aux pays recevant une assistance)

2008-2009 : chiffre non disponible
2010-2011 (estimation) : augmentation de 11 %
2012-2013 (objectif) : augmentation de 50 %

b) Évaluation environnementale rapide et fiable après les conflits et les catastrophes, à la demande

b) Augmentation du pourcentage des opérations d'évaluation des besoins après une crise et des plans de relèvement national interinstitutions qui recensent et hiérarchisent les besoins dans le domaine de l'environnement et en chiffrent le coût, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (proportion d'évaluations réalisées par le PNUE par rapport au nombre d'évaluations des besoins et de plans de relèvement internationaux tenant compte des priorités environnementales)

2008-2009 : 55 %
2010-2011 (estimation) : 75 %
2012-2013 (objectif) : 90 %

c) Amélioration de la gestion environnementale et utilisation durable des ressources naturelles s'appuyant sur l'évaluation interinstitutions après une crise et les activités de relèvement

c) Augmentation du pourcentage du montant total des fonds consacrés aux secours et au relèvement à long terme qui est axé sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles et sur des projets connexes visant à assurer des moyens de subsistance à la population, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (augmentation des fonds alloués aux interventions de secours et de relèvement qui vont à des projets écologiques ou à des initiatives visant à assurer des moyens de subsistance à la population)

2008-2009 : chiffre non disponible
2010-2011 (estimation) : augmentation de 68 %
2012-2013 (objectif) : augmentation de 100 %

Facteurs externes

- 14.67 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres se montrent résolus à apporter des solutions à la vulnérabilité face aux conflits et aux catastrophes environnementales, et en ont la volonté politique; b) les organismes et les équipes de pays des Nations Unies ont conscience de la portée environnementale des crises et apportent leur concours au PNUE dans le cadre des mécanismes interinstitutions de relèvement et de développement; c) les fonds alloués sont suffisants pour atteindre les objectifs prioritaires en matière d'environnement et assurer la présence durable du PNUE sur le terrain.

Produits

14.68 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : services fonctionnels pour les réunions : les besoins et priorités environnementaux sont intégrés dans les plans nationaux de relèvement et les stratégies de consolidation de la paix et de relèvement des Nations Unies dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe (1);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : réalisation d'évaluations scientifiques sur le terrain afin de recenser les risques environnementaux pour la santé humaine, les moyens de subsistance et la sécurité et de favoriser les mesures d'atténuation mises en œuvre par les pays touchés par un conflit ou une catastrophe et les partenaires de l'ONU (4);
 - ii) Missions d'enquête : mobilisation et coordination d'experts de l'environnement afin de détecter et de limiter les risques environnementaux graves pour la santé humaine provoqués par certaines situations d'urgence, ainsi que les risques secondaires connexes, et de favoriser les mesures d'atténuation mises en œuvre par les pays touchés et les partenaires de l'ONU (12);
 - iii) Ressources audiovisuelles : renforcement de la sensibilisation aux aspects environnementaux des catastrophes et des conflits par des campagnes de communication multimédia à destination des parties prenantes concernées dans les pays bénéficiant d'une aide, des institutions partenaires, des gouvernements et du grand public au niveau international (6);
- c) Coopération techniques (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : aide à l'élaboration de politiques environnementales et appui aux institutions dans les pays sortant d'une crise dans le cadre des activités de maintien de la paix et d'aide au relèvement des Nations Unies (5); appui aux autorités nationales et locales et aux partenaires des Nations Unies dans les pays sortant d'une crise en vue de la mise en œuvre de directives concernant la construction de bâtiments durables dans le cadre de la participation à l'amélioration (2); amélioration, grâce à des mesures de renforcement des capacités et à l'information sur les risques, de l'état de préparation des pays face aux risques environnementaux graves créés par les conflits et les catastrophes naturelles, et atténuation de ces risques (6);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : prise en compte des questions environnementales dans les politiques et opérations de secours humanitaire ainsi que dans les appels à l'aide pour veiller à ce que les opérations humanitaires ne nuisent pas à l'environnement (8); renforcement de l'état de préparation aux niveaux national et local pour atténuer les risques environnementaux découlant des accidents industriels par le renforcement des capacités et l'élaboration de cadres institutionnels et juridiques (4); appui aux organismes des Nations Unies, aux États Membres et aux organismes sous-régionaux compétents en ce qui concerne l'élaboration d'orientations, y compris la mise au point d'outils et de programmes de formation consacrés aux pratiques optimales en matière de réduction des risques de conflits et de catastrophes naturelles par une meilleure gestion de l'environnement (12);
 - iii) Projets opérationnels : appui à des projets de remise en état et de gestion des écosystèmes endommagés par un conflit ou par une catastrophe (2); appui fourni à des

partenaires des Nations Unies pour des projets de dépollution dans des endroits contaminés par des substances ou des déchets dangereux à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe (2); réalisation d'évaluations des risques et de projets pilotes dans des pays (et des régions) particulièrement exposés aux catastrophes naturelles et aux conflits à cause de facteurs environnementaux en vue de favoriser les activités pratiques de réduction des risques entreprises par les États Membres et d'autres entités des Nations Unies (15).

Tableau 14.16

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	410,2	410,2	2	2
Autres objets de dépense	105,9	60,1	–	–
Total partiel	516,1	470,3	2	2
Fonds extrabudgétaires	47 909,5	51 082,9	35	29
Total	48 425,6	51 553,2	37	31

- 14.69 Les ressources demandées pour les postes (410 200 dollars) permettront de financer le maintien de deux postes (1 P-4 et 1 poste d'agent local), tandis que celles demandées pour les autres objets de dépense (60 100 dollars) couvriront les services de consultants, les frais de voyage du personnel, les services contractuels pour le traitement des données et l'informatisation, l'achat de fournitures et le remplacement de mobilier et de matériel. La baisse de 45 800 dollars au titre des autres objets de dépense s'explique principalement par la rationalisation de l'utilisation des ressources.
- 14.70 Les ressources extrabudgétaires (51 082 900 dollars) pour l'exercice biennal 2012-2013 seront financées par le Fonds pour l'environnement (10 445 000 dollars), les fonds généraux d'affectation spéciale, les fonds d'affectation pour la coopération technique et les fonds préaffectés (39 233 500 dollars) et par un montant estimatif à obtenir au titre de l'appui au programme (1 394 400 dollars). Ce montant représente une hausse de 3 172 400 dollars au titre des fonds extrabudgétaires alloués à ce sous-programme pendant l'exercice biennal 2010-2011. Le montant demandé pour les postes (9 684 200 dollars) permettra de financer 29 postes (2 D-1, 6 P-5, 6 P-4, 4 P-3 et 11 postes d'agent local), ce qui représente une réduction de 6 postes par rapport au nombre alloué à ce sous-programme pendant l'exercice biennal 2010-2011. Les ressources prévues au titre des autres objets de dépense (41 398 700 dollars) serviront à financer les produits indiqués au paragraphe 14.68.

Sous-programme 3 Gestion des écosystèmes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 967 300 dollars

- 14.71 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division assurera des fonctions de coordination et veillera à ce que l'exécution se fasse en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE et des partenaires extérieurs.
- 14.72 Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 3 du programme 11 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 14.17

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que les pays utilisent l'approche écosystémique pour améliorer la condition humaine

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des pays et des régions d'intégrer la gestion des écosystèmes dans les mécanismes de planification du développement

a) Augmentation du nombre de mécanismes nationaux et régionaux de planification du développement qui considèrent les services écosystémiques comme une composante du développement, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de textes nationaux et régionaux concernant la planification du développement qui mettent en évidence un rapport entre la santé des écosystèmes, les services écosystémiques et le développement durable)

2008-2009 : 3
2010-2011 (estimation) : 10
2012-2013 (objectif) : 15

b) Capacité des pays et des régions d'utiliser des outils de gestion des écosystèmes

b) i) Augmentation du nombre de pays qui agissent contre la dégradation écosystémique en utilisant les outils de gestion des écosystèmes, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de pays et de régions utilisant les outils de gestion des écosystèmes appuyés par le PNUE pour freiner la dégradation écosystémique)

2008-2009 : 4
2010-2011 (estimation) : 10
2012-2013 (objectif) : 20

ii) Augmentation de la surface des écosystèmes terrestres ou aquatiques gérés pour préserver ou restaurer les services écosystémiques, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre d'écosystèmes dans lesquels les activités ont été menées à bien ou se poursuivent pour préserver ou restaurer le fonctionnement des écosystèmes, avec l'appui du PNUE)

2008-2009 : 3

2010-2011 (estimation) : 8

2012-2013 (objectif) : 18

c) Renforcement de la capacité des pays et des régions de revoir leurs programmes de protection de l'environnement pour lutter contre la dégradation de services écosystémiques prioritaires

c) Augmentation du nombre d'instruments de planification nationaux et régionaux qui comportent des engagements et des objectifs en ce qui concerne l'intégration de la gestion des écosystèmes aux niveaux national, régional et sectoriel, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre d'instruments de planification destinés à préserver la diversité biologique et des services écosystémiques choisis, ayant des objectifs particuliers pour améliorer la condition humaine)

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 6

2012-2013 (objectif) : 16

Facteurs externes

- 14.73 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si : a) la lutte contre la dégradation systémique reste une priorité pour les États Membres qui participent déjà à ce sous-programme; et b) les partenariats avec les organismes des Nations Unies présents sur le terrain dans les pays concernés sont développés.

Produits

14.74 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : Programme des Nations Unies pour l'environnement-Conseil d'administration : services fonctionnels pour les réunions : un appui technique est fourni aux États Membres qui s'efforcent de se servir de la science pour orienter la politique de gestion de la diversité biologique et des services écosystémiques en faveur du développement durable (2);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) : supports techniques : la prise de conscience et la compréhension, aux niveaux national, régional et mondial de l'importance de la diversité biologique et des services écosystémiques pour le développement durable sont améliorées (2);

- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : l'application cohérente des outils et des principes d'évaluation et de conservation de la diversité biologique est encouragée par les États et l'adoption de ces outils et de ces principes est facilitée par le système des Nations Unies (5); les mécanismes de coopération régionale sont mis en avant afin de renforcer ou d'élaborer des politiques et des législations régionales de gestion écosystémique transfrontière (3); un appui technique est fourni aux pays dans le cadre de la mise à l'essai, et si possible, de la mise en œuvre du protocole relatif à l'accès aux ressources biologiques et au partage des avantages (6); un appui technique est fourni aux pays qui s'efforcent de mettre en place des principes d'équité dans la gestion écosystémique, notamment des services écosystémiques payants (6); les effets des activités terrestres touchant les bassins fluviaux et les zones côtières sont atténués grâce à l'appui technique fourni aux pays en vue d'améliorer la gestion écosystémique aux niveaux régional et national (4);
 - ii) Projets opérationnels : la collaboration avec le secteur privé, notamment avec le secteur agro-industriel est amélioré au moyen de partenariats et de projets pilotes afin d'intégrer la gestion écosystémique dans les stratégies et les opérations sectorielles (4); la capacité des États de générer et d'utiliser des connaissances scientifiques sur la diversité biologique et les services écosystémiques est renforcée (4); les outils de gestion des écosystèmes utilisés pour lutter contre la dégradation écosystémique sont appliqués aux niveaux local, national et régional par les pays et l'adoption de ces outils est facilitée par les organismes des Nations Unies (10); la concertation sur l'action à mener avec tous les secteurs de la société qui utilisent des données économiques de la valeur de la diversité biologique et des services écosystémiques est favorisée et utilisée pour la planification du développement (5).

Tableau 14.18

Ressources nécessaires, sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	1 912,9	1 912,9	7	7
Autres objets de dépense	90,6	54,4	–	–
Total partiel	2 003,5	1 967,3	7	7
Fonds extrabudgétaires	61 332,2	65 232,1	109	101
Total	63 335,7	67 199,4	116	108

14.75 Le montant demandé (1 912 900 dollars) permettra de continuer de financer sept postes (1 D-2, 2 P-5, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 1 poste d'agent local). La somme de 54 400 dollars demandée au titre des autres objets de dépense servira à financer les frais de voyage des membres du personnel, les services contractuels de traitement de données et de bureautique, le coût des fournitures et accessoires, le remplacement du mobilier et du matériel et les frais généraux de fonctionnement. La baisse de 36 200 dollars au titre des autres objets de dépense tient à la rationalisation de l'utilisation des ressources.

- 14.76 La somme de 65 232 100 dollars demandée au titre des fonds extrabudgétaires pour l'exercice 2012-2013 proviendra du Fonds pour l'environnement (36 226 000 dollars), de fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, de fonds généraux d'affectation spéciale et de fonds réservés (28 325 500 dollars) et d'autres ressources estimatives au titre de l'appui au programme qu'il est prévu d'obtenir (680 600 dollars). Ce montant représente une augmentation de 3 899 900 dollars par rapport aux fonds extrabudgétaires alloués à ce sous-programme pour l'exercice 2010-2011. La somme prévue au titre des postes (31 845 200 dollars) servira à financer 101 postes (1 D-2, 6 D-1, 14 P-5, 17 P-4, 17 P-3, 4 P-2/1 et 42 postes d'agent local), soit huit postes de moins par rapport au nombre de postes alloués à ce sous-programme pour l'exercice 2010-2011. La somme demandée au titre des autres objets de dépense (33 386 900 dollars) permettra de financer l'exécution des produits exposés plus haut au paragraphe 14.74.

Sous-programme 4 Gouvernance environnementale

Ressources nécessaires : 3 450 700 dollars

- 14.77 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du droit et des conventions relatifs à l'environnement. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, celle-ci assurera des fonctions de coordination et veillera à ce que son exécution se fasse en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE.
- 14.78 Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie exposée dans le sous-programme 4 du programme 11 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 14.19

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à ce que la gouvernance environnementale soit renforcée aux niveaux national, régional et mondial compte tenu des priorités arrêtées en la matière

Réalisations escomptées du Secrétariat

a) Dans le respect du mandat de chaque organisme, réalisation progressive de synergies par le système des Nations Unies et cohérence accrue manifestée dans la prise des décisions liées à l'environnement, notamment celles qui découlent d'accords multilatéraux sur l'environnement

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de démarches coordonnées visant à aborder les questions environnementales mises en avant par le PNUE traitées de façon complémentaire par d'autres organismes des Nations Unies et dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement

Mesure des résultats (nombre de questions environnementales mises en avant par le PNUE qui sont traitées de façon complémentaire par d'autres organismes des Nations Unies et par les accords multilatéraux sur l'environnement)

2008-2009 : 6
2010-2011 (estimation) : 8
2012-2013 (objectif) : 11

ii) Augmentation du nombre de partenariats interinstitutions et d'initiatives conjointes entre le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies visant à traiter de questions complémentaires

Mesure des résultats (nombre de partenariats interinstitutions et d'initiatives conjointes entre le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies visant à traiter certaines questions environnementales)

2008-2009 : 25
2010-2011 (estimation) : 30
2012-2013 (objectif) : 35

iii) Augmentation du nombre d'activités de coordination concernant les questions environnementales traitées par le Groupe de la gestion de l'environnement, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement qui font l'objet d'actions de la part d'entités partenaires appartenant aux Nations Unies

Mesure des résultats (nombre de décisions prises par le Groupe de la gestion de l'environnement, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de promouvoir les activités conjointes proposées par le PNUE et les mesures d'exécution prises par les organismes des Nations Unies)

2008-2009 : 6
2010-2011 (estimation) : 8
2012-2013 (objectif) : 11

iv) Augmentation du nombre d'initiatives conjointes menées par les secrétariats d'accords environnementaux multilatéraux et le PNUE ayant progressé vers des résultats environnementaux mesurables

*Mesure des résultats
(nombre d'activités ou projets communs)*

- 2008-2009 : 20
2010-2011 (estimation) : 25
2012-2013 (objectif) : 27
- b) Renforcement des capacités des États d'honorer leurs obligations et d'atteindre leurs buts, cibles et objectifs dans le domaine de l'environnement grâce au renforcement des institutions et à l'application de la législation
- b) i) Augmentation du nombre d'États appliquant des lois qui leur permettent de mieux respecter les buts et les cibles convenus aux sommets et conférences pertinents des Nations Unies ainsi qu'aux conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, avec l'appui du PNUE
- Mesure des résultats (nombre de gouvernements appliquant des lois avec l'aide du PNUE)*
- 2008-2009 : 12
2010-2011 (estimation) : 16
2012-2013 (objectif) : 21
- ii) Augmentation du nombre d'organisations internationales ayant progressé dans la recherche de résultats environnementaux mesurables après avoir suivi les avis du PNUE dans le domaine de l'environnement
- Mesure des résultats (nombre d'organisations internationales (sous-régionales, régionales ou mondiales) visées par le PNUE appliquant des orientations générales du PNUE)*
- 2008-2009 : 10
2010-2011 (estimation) : 15
2012-2013 (objectif) : 16
- c) Intégration croissante de la viabilité écologique dans l'exécution des programmes de travail concernant les activités nationales de développement et les mécanismes de programmation conjointe par pays
- c) i) Augmentation du nombre d'équipes de pays des Nations Unies qui intègrent la viabilité écologique dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement
- Mesure des résultats (nombre de pays dotés de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui intègrent la viabilité écologique)*
- 2008-2009 : 36
2010-2011 (estimation) : 52
2012-2013 (objectif) : 62
- Mesure des résultats (nombre de politiques de développement national et sectoriel et d'autres instruments de politiques nationale ou sectorielle définissant des objectifs, des*

cibles et des activités d'intégration de la viabilité écologique en faveur des pauvres)

2008-2009 : 18

2010-2011 (estimation) : 22

2012-2013 (objectif) : 25

ii) Accroissement du pourcentage de plans-cadres d'aide au développement, dans les pays où le PNUE est intervenu, constituant un ensemble cohérent en matière d'environnement et de développement

Mesure des résultats

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : non disponible

2012-2013 (objectif) : 3 pays dotés de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui montrent comment les objectifs de développement peuvent bénéficier des interventions environnementales

d) Amélioration de l'accès des parties prenantes nationales et internationales à des données scientifiques et des services consultatifs fiables en vue de la prise de décisions

d) i) Augmentation du nombre d'évaluations environnementales dirigées ou appuyées par le PNUE qui ont été mentionnées dans des publications universitaires, de grands journaux ou d'autres médias

Mesure des résultats (nombre de publications scientifiques ou de grands journaux mentionnant les évaluations appuyées par le PNUE)

2008-2009 : 59

2010-2011 (estimation) : 62

2012-2013 (objectif) : 65

ii) Augmentation de la participation de chercheurs et d'institutions de pays en développement aux évaluations de l'environnement dirigées ou appuyées par le PNUE

Mesure des résultats (pourcentage de chercheurs participant aux évaluations environnementales du PNUE qui viennent de pays en développement ou en transition)

2008-2009 : non disponible

2010-2011 (estimation) : 55 %

2012-2013 (objectif) : 56 %

Facteurs externes

14.79 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les conclusions des débats de l'Assemblée générale et d'autres instances intergouvernementales compétentes en matière de gouvernance internationale de l'environnement et d'autres questions de politique générale découlant des conclusions des réunions du Conseil d'administration-Forum ministériel mondial sur l'environnement classent clairement la protection de l'environnement parmi les priorités et appuient sans équivoque l'action du PNUE; b) les autorités locales, régionales et nationales donnent la priorité aux processus de gouvernance environnementale et les appuient; et c) les gouvernements et institutions partenaires sont disposés à communiquer les données et l'information environnementales et prennent part aux évaluations environnementales et autres procédures applicables organisées par le PNUE.

Produits

14.80 Les produits finals de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : appui apporté par des réunions et des consultations ministérielles régionales et d'autres réunions intergouvernementales aux échanges concernant les politiques relatives aux questions d'environnement et de développement (6);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : lorsqu'ils adoptent des résolutions et des décisions, les principaux organes intergouvernementaux du système des Nations Unies tiennent compte des décisions et orientations politiques du Conseil d'administration sur les grandes questions touchant l'environnement, des conclusions de la Conférence Rio +20 et des mécanismes de consultation sur la gouvernance internationale de l'environnement (y compris les réformes graduelles décidées pendant les consultations), et ils appuient leur mise en œuvre (2);
 - iii) Groupes d'experts spéciaux : resserrement des liens stratégiques entre les réseaux scientifiques pluridisciplinaires et les responsables politiques et les praticiens du développement aux fins de l'intégration de considérations écologiques dans les processus de développement et la prise de décisions (5);
- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : les nouveaux problèmes liés à l'environnement sont examinés par le Conseil d'administration de sorte que les décisions soient prises à la lumière d'évaluations environnementales et de données d'analyse (2); les évaluations environnementales mondiales et les rapports prospectifs et alertes sur les questions environnementales, comme le cinquième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, d'autres évaluations sur le forçage radiatif et le troisième rapport sur l'avenir de l'environnement en Afrique, sont établis et diffusés et leur utilisation par les décideurs et les parties prenantes intéressées est favorisée (2);
 - ii) Activités techniques : les bases d'information et de connaissances permettant d'appuyer plus efficacement la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement sont perfectionnées et mises à la disposition des différentes parties (1);

- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : la coordination de stratégies et d'activités au sein du système des Nations Unies dans certains domaines environnementaux désignés par les groupes de gestion des questions du Groupe de la gestion de l'environnement est renforcée grâce à la participation du PNUE aux travaux du Groupe, du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et du Groupe des Nations Unies pour le développement (3); les moyens judiciaires et répressifs des pays leur permettant de faire respecter le droit de l'environnement sont renforcés par la formation, la sensibilisation, l'échange d'information et des services consultatifs et juridiques visant à améliorer la prise en compte de l'environnement dans la législation de façon à réaliser la justice environnementale (4); pour répondre aux priorités et besoins au niveau national décrits dans les stratégies de développement nationales, des activités menées par le PNUE dans le cadre du sous-programme, dont celles visant à appuyer la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement, sont prises en compte dans l'élaboration ou la révision de certains plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (10); les capacités institutionnelles et techniques des institutions publiques et partenaires en matière de surveillance, d'évaluation et d'alerte rapide sont renforcées pour appuyer la prise de décisions à l'échelon national (5); des instruments et outils juridiques sont élaborés et appliqués pour consolider la base légale des composantes environnementales des dispositifs juridiques et institutionnels nationaux, notamment au moyen de dispositions législatives types et d'autres orientations (5); les domaines prioritaires des accords multilatéraux sur l'environnement sont de plus en plus pris en compte dans les politiques et activités des organes, fonds, programmes et organismes du système des Nations Unies, y compris dans leurs stratégies et activités au niveau du pays (1); les arrangements institutionnels régionaux et sous-régionaux sont renforcés pour répondre aux questions environnementales transfrontières (6); un appui est fourni aux pays qui s'efforcent de prendre en compte la viabilité écologique dans les processus de planification du développement national et sectoriel, en particulier en ce qui concerne le lien entre pauvreté et environnement, par le biais de l'Initiative Pauvreté-Environnement, en vue de contribuer à la réalisation du septième objectif du Millénaire pour le développement (25); les moyens dont disposent les équipes de pays des Nations Unies pour faire une place à la viabilité écologique dans les mécanismes de programmation conjointe par pays (plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et plans d'action) sont renforcés (20); la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les tâches exécutées par leurs secrétariats reçoivent un appui dans différents domaines : bilan de l'expérience, échange d'information, renforcement des capacités, appui en faveur du renforcement de la coopération et coordination visant à contribuer à ce que les accords passés dans certains domaines répondent à des questions communes grâce, le cas échéant, à des mécanismes perfectionnés de coopération, de sorte que les services et fonctions assurés dans le cadre des accords ne se recoupent pas (3);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : la capacité des responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes des pays en développement ou en transition de participer efficacement aux négociations multilatérales sur l'environnement est renforcée par des activités de formation, de sensibilisation et de renforcement des capacités (3); les moyens judiciaires et répressifs permettant aux pays de faire respecter le droit de l'environnement sont renforcés par la formation, la sensibilisation, l'échange d'information et des services consultatifs et juridiques visant à améliorer la prise en compte de l'environnement dans la législation de façon à réaliser la justice

environnementale (3); des initiatives de développement progressif du droit de l'environnement sont appuyées dans certains domaines du quatrième programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo IV), y compris celles visant à promouvoir la réalisation d'objectifs environnementaux arrêtés sur le plan international (5).

Tableau 14.20

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	3 291,0	3 291,0	10	10
Autres objets de dépense	219,8	159,7	–	–
Total partiel	3 510,8	3 450,7	10	10
Fonds extrabudgétaires	78 242,1	81 185,1	139	124
Total	81 752,9	84 635,8	149	134

- 14.81 Le montant demandé (3 291 000 dollars) permettra de maintenir 10 postes (2 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 1 d'agent de 1^{re} classe). Le montant demandé à la rubrique Autres objets de dépense (159 700 dollars) servira à financer les autres dépenses de personnel, l'emploi de consultants, les voyages du personnel, les services contractuels de traitement des données, les dépenses de bureautique, les fournitures, le mobilier et le matériel, ainsi que les frais généraux de fonctionnement. La réduction de 60 100 dollars à la rubrique Autres objets de dépense tient à la rationalisation des dépenses.
- 14.82 Les fonds extrabudgétaires demandés pour l'exercice biennal 2012-2013 (81 185 100 dollars) seront financés au moyen du Fonds des Nations Unies pour l'environnement (41 622 000 dollars), des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et de fonds généraux d'affectation spéciale et de fonds à affectation déterminée (39 077 000 dollars), ainsi que des fonds qui devraient être reçus au titre de l'appui aux programmes (486 100 dollars). On constate une augmentation de 2 943 000 dollars par rapport aux ressources extrabudgétaires allouées au sous-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le montant prévu au titre des postes (33 938 900 dollars) permettra de financer 124 postes (2 D-2, 6 D-1, 11 P-5, 20 P-4, 13 P-3, 11 P-2/1 et 61 postes d'agent local), soit 15 de moins que ceux qui avaient été affectés à ce sous-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (47 246 200 dollars) financera l'exécution des produits décrits au paragraphe 14.80 ci-dessus.

**Sous-programme 5
Substances nocives et déchets dangereux**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 433 200 dollars

- 14.83 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie. Compte tenu du caractère interdisciplinaire du sous-programme, la Division sera appelée à jouer un rôle de coordination et veillera à ce que l'exécution s'opère en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE.
- 14.84 Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 5 du programme 11 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 14.21

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Réduire les effets des substances nocives et des déchets dangereux sur l'homme et sur l'environnement

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Augmentation des moyens consacrés par les États et les autres parties prenantes à l'évaluation, à la gestion et à la réduction des risques que les produits chimiques et les déchets dangereux présentent pour la santé des populations et pour l'environnement

a) i) Augmentation du nombre de pays et de parties prenantes appliquant des politiques de gestion saine des produits chimiques et des déchets dangereux, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de pays et d'organismes du secteur privé ayant fait savoir, par l'intermédiaire des mécanismes de compte rendu de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, qu'ils ont renforcé leurs politiques et amélioré leurs pratiques en matière de gestion des produits chimiques et des déchets dangereux ou renforcé les infrastructures nécessaires à cette gestion)

2008-2009 : 70
2010-2011 (estimation) : 100
2012-2013 (objectif) : 110

ii) Augmentation du nombre de pays recourant à des incitations, notamment commerciales, à des politiques et à des pratiques commerciales pour encourager des méthodes et une production plus écologiques et réduire ainsi les rejets de produits chimiques nocifs et de déchets dangereux et l'exposition à ces substances, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de pays ayant adopté des mesures d'incitation et des politiques pertinentes)

2008-2009 : 33

2010-2011 (estimation) : 43

2012-2013 (objectif) : 50

iii) Renforcement du soutien dont les pays en développement ont besoin pour évaluer, maîtriser et réduire les risques que présentent, pour la santé humaine et l'environnement, les produits chimiques et les déchets dangereux, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de pays en développement bénéficiant de l'aide du PNUE en matière d'évaluation, de gestion et de réduction des effets nocifs des produits chimiques sur la santé humaine)

2008-2009 : chiffre non disponible

2010-2011 (estimation) : 65

2012-2013 (objectif) : 76

b) Fourniture de services consultatifs internationaux et de conseils techniques cohérents aux États et aux autres parties prenantes afin qu'ils adoptent des modes de gestion plus écologique des produits chimiques nocifs et des déchets dangereux, notamment en améliorant leurs techniques et leurs pratiques

b) i) Augmentation du nombre de gouvernements et d'autres parties prenantes affichant des réductions de leurs volumes de substances nocives et de déchets dangereux après avoir suivi les directives du PNUE et utilisé ses instruments pour évaluer, gérer et remplacer les produits chimiques nocifs et traiter les déchets dangereux, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de gouvernements et d'entreprises privées ayant pris des mesures dans le domaine de la réduction du risque lié à certaines substances nocives et à certains déchets dangereux)

2008-2009 : chiffre non disponible

2010-2011 (estimation) : 40

2012-2013 (objectif) : 72

ii) Augmentation du nombre d'organisations internationales, sous-régionales ou régionales suivant les orientations du PNUE en matière de substances nocives et de déchets dangereux, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats

2008-2009 : chiffre non disponible

2010-2011 (estimation) : chiffre non disponible

2012-2013 (objectif) : 8

iii) Augmentation du nombre de mécanismes politiques intergouvernementaux, régionaux et nationaux chargés d'examiner les conséquences écologiques, économiques, sociales et sanitaires des substances nocives et des déchets dangereux, d'y remédier et de les surveiller, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de pays utilisant les orientations, les directives et les instruments du PNUE)

2008-2009 : 50

2010-2011 (estimation) : 80

2012-2013 (objectif) : 90

c) Élaboration et application de politiques et de systèmes de contrôle des substances nocives constituant un problème mondial, conformément aux obligations internationales qui incombent aux États et aux mandats des institutions compétentes

i) Accord conclu au niveau international, avec l'appui du PNUE, sur la façon de traiter le mercure

Mesure des résultats

2008-2009 : chiffre non disponible

2010-2011 (estimation) : chiffre non disponible

2012-2013 (objectif) : 1 accord international sur le mercure

ii) Augmentation du nombre de pays mettant en œuvre des systèmes de contrôle et des mesures pour s'acquitter de leurs obligations internationales concernant les substances nocives et les déchets dangereux, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de rapports présentés par les États, dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement, sur la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents, avec l'appui du PNUE)

2008-2009 : 428
2010-2011 (estimation) : 498
2012-2013 (objectif) : 560

iii) Augmentation du nombre de pays ayant réduit leurs volumes de substances nocives et de déchets dangereux à la suite de l'adoption de systèmes et de mesures de contrôle, avec l'appui du PNUE

Mesure des résultats (nombre de pays ayant réduit leurs volumes de substances nocives et de déchets dangereux)

2008-2009 : chiffre non disponible
2010-2011 (estimation) : 20
2012-2013 (objectif) : 30

Facteurs externes

- 14.85 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les quelques donateurs continueront d'allouer des fonds extrabudgétaires; b) le domaine d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial relatif aux produits chimiques sera élargi pour englober non seulement les polluants organiques persistants et les substances menaçant l'ozone mais également le mercure et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui offre la possibilité de tirer parti d'un plus grand nombre de travaux complémentaires du sous-programme.

Produits

- 14.86 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services fonctionnels pour les réunions : un appui analytique et des services de secrétariat sont fournis au comité de négociation international chargé de préparer un instrument international juridiquement contraignant sur le mercure, et un appui technique est apporté aux pays en vue d'améliorer la gestion de l'utilisation et du rejet anthropique de mercure par le biais d'activités menées dans le cadre du Partenariat mondial sur le mercure (3); la gouvernance internationale des produits chimiques est facilitée par des services de secrétariat fournis dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et de son programme de démarrage rapide (1);
 - b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées : le suivi et l'évaluation scientifiques mondiales des substances nocives et des déchets dangereux ainsi que des nouvelles questions susceptibles de devenir des sujets de préoccupation et l'évaluation des progrès réalisés dans le monde pour faire face aux risques connexes permettent d'éclairer les orientations et les décisions de gestion, notamment en catalysant les mesures prises par les organismes des Nations Unies (1); les connaissances relatives aux risques sanitaires et environnementaux que présentent les substances nocives et les déchets dangereux sont transmises aux groupes intéressés dans les pays appuyés par le PNUE (3);

- ii) Support technique : un appui est apporté aux pays en vue de réduire les risques liés aux substances nocives et aux déchets dangereux par l'amélioration de l'évaluation et de la gestion grâce à des orientations scientifiques et techniques, et en vue de favoriser l'utilisation de ces orientations et méthodes par les organismes des Nations Unies (4); un appui est apporté aux pays en vue de renforcer la mise en œuvre et l'évolution des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets par le renforcement des capacités et de la coopération technique en collaboration avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement (2);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : un appui est apporté aux pays en vue d'intégrer les connaissances relatives aux substances nocives et aux déchets dangereux dans les politiques et programmes de développement des pays et en vue de favoriser l'utilisation de ces connaissances par les organismes donateurs (10); un appui est apporté aux autorités nationales et régionales compétentes en vue de lutter contre le trafic de substances nocives et de déchets dangereux (5);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : la mise en commun et la mise à disposition des informations relatives aux substances nocives et aux déchets dangereux sont améliorées grâce à des réseaux d'échange nationaux et régionaux (5); un appui est apporté aux pays en vue de réduire les risques liés à la production, la manipulation, l'utilisation et l'élimination des substances nocives par l'utilisation d'outils techniques, de méthodes et de cadres stratégiques, et en vue d'en renforcer l'utilisation par le secteur privé, les partenaires gouvernementaux et les organismes des Nations Unies (6).

Tableau 14.22

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	410,2	410,2	2	2
Autres objets de dépense	32,2	23,0	–	–
Total partiel	442,4	433,2	2	2
Fonds extrabudgétaires	56 804,3	60 741,5	56	56
Total	57 246,7	61 174,7	58	58

- 14.87 Le montant de 410 200 dollars permettra de financer le maintien de 2 postes (1 P-4 et 1 poste d'agent local). Le montant de 23 000 dollars prévu pour les autres objets de dépense, en baisse de 9 200 dollars, correspond aux dépenses prévues au titre des voyages, des services contractuels (traitement des données et bureautique) et du remplacement du mobilier et du matériel. La diminution de 9 200 dollars résulte de la rationalisation de l'emploi des ressources.
- 14.88 Les ressources extrabudgétaires prévues pour l'exercice 2012-2013, d'un montant de 60 741 500 dollars, proviendront du Fonds des Nations Unies pour l'environnement, des fonds de coopération technique, et des fonds d'affectation spéciale et des fonds réservés (39 959 700 dollars) et des sommes à recevoir au titre des dépenses d'appui au programme

(1 238 800 dollars). Ce montant correspond à une augmentation de 3 937 200 dollars par rapport aux ressources extrabudgétaires allouées à ce sous-programme au titre de l'exercice 2010-2011. Le montant des dépenses prévues au titre des postes (15 831 000 dollars) permettra de financer 56 postes (4 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 5 P-3, 2 P-2/P-1 et 31 postes d'agent local). Le montant des dépenses prévues au titre des autres objets de dépense (44 910 500 dollars) permettra de financer les produits décrits au paragraphe 14.86 ci-dessus.

Sous-programme 6
Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation
et de production viables

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 411 000 dollars

- 14.89 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie. Étant donné le caractère interdisciplinaire du sous-programme, celle-ci jouera un rôle de coordination et veillera à ce que le travail se fasse en étroite collaboration avec les autres divisions du PNUE.
- 14.90 Le sous-programme sera exécuté suivant la stratégie indiquée dans le cadre stratégique 2012-2013 pour le sous-programme 6 du programme 11.

Tableau 14.23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès
et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les ressources naturelles soient produites, traitées et consommées de manière plus viable du point de vue de l'environnement, de façon à briser le lien entre impact écologique et croissance économique et à optimiser les retombées sociales

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Les gouvernements et autres parties concernées comprennent mieux l'évaluation scientifique des flux de ressources et des impacts correspondants sur l'environnement le long des chaînes de valorisation, ainsi que les possibilités de découplement.

a) Accroissement du nombre d'études scientifiques, de rapports analytiques et d'alertes à la pénurie auxquels le PNUE s'est associé utilisés par, ou auxquels se réfèrent, les gouvernements et les organisations du secteur public ou privé appartenant à la cible visée

Mesure des résultats (nombre de téléchargements d'évaluations et de rapports du PNUE et de citations de ces travaux effectués par des gouvernements dans leurs documents directifs ou par des organisations dans leurs rapports)

2008-2009 : chiffre non disponible
 2010-2011 (estimation) : 100 000 téléchargements

2012-2013 (objectif) : 200 000 téléchargements

b) Renforcement de la capacité des gouvernements et des institutions publiques de déterminer quels sont les grands problèmes en matière de ressources et d'en assurer la gestion et la réglementation, d'intégrer les questions de viabilité environnementale dans leur démarche d'établissement et d'exécution de plans de développement et d'adopter des politiques et des outils susceptibles d'assurer l'efficacité de l'exploitation des ressources

c) Croissance des investissements dans des méthodes de production industrielle efficaces, propres et sûres, grâce à des initiatives spontanées du secteur privé

d) Décisions portant sur la demande et choix de consommation favorisant les produits tirant le meilleur rendement des ressources utilisées et les produits non nocifs pour l'environnement, rendus possibles par l'utilisation d'outils normalisés ayant fait leurs preuves à l'échelon international et par l'existence d'une infrastructure sociale propice

b) Croissance du nombre de gouvernements et d'institutions publiques mettant en œuvre des politiques, des instruments économiques et des initiatives visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et à incorporer dans leur économie des activités écologiquement viables

Mesure des résultats (nombre de gouvernements ayant adopté des politiques, des règles ou des instruments économiques qui favorisent l'utilisation efficace des ressources, ou des modes de consommation et de production viables)

2008-2009 : chiffre non disponible

2010-2011 (estimation) : 10

2012-2013 (objectif) : 20

c) Croissance du nombre d'entreprises investissant dans des modes de gestion et des technologies économes en ressources et dans des méthodes de production plus propres et plus sûres

Mesure des résultats (nombre d'entreprises participant aux initiatives du PNUE et faisant état d'améliorations de leur efficacité et d'investissements dont l'efficacité à cet égard a été démontrée)

2008-2009 : 50

2010-2011 (estimation) : 60

2012-2013 (objectif) : 70

d) i) Augmentation des ventes des produits, biens et services visés, économes en ressources et respectueux de l'environnement

Mesure des résultats (ventes de produits, biens et services respectant des normes environnementales et portant des labels reconnus)

2008-2009 : 50 milliards de dollars

2010-2011 (estimation) : 52 milliards de dollars

2012-2013 (objectif) : 62 milliards de dollars

ii) Croissance du nombre de gouvernements, de sociétés et d'associations de consommateurs ayant accès aux outils et aux supports de communication disponibles grâce à des initiatives appuyées par le PNUE et s'en inspirant pour acheter des produits,

biens et services plus économes en ressources et plus respectueux de l'environnement

Mesure des résultats (gouvernements et entreprises utilisant des outils bénéficiant de l'appui d'initiatives du PNUE lorsqu'ils prennent des décisions d'achat)

2008-2009 : 7

2010-2011 (estimation) : 20

2012-2013 (objectif) : 40

Facteurs externes

- 14.91 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées à condition que la situation des marchés, les choix des consommateurs et les avancées technologiques aient une forte influence sur les modes de consommation et de production viables.

Produits

- 14.92 Durant l'exercice biennal 2012-2013, les produits finals ci-après seront exécutés :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : service des réunions : activités inspirées des résultats du Processus de Marrakech transposées en grandeur réelle dans toutes les régions, les gouvernements et les grands groupes participant à un système décennal de programmes portant sur les modes de consommation et de production viables qui aident les gouvernements et les entreprises à réaliser le passage à de tels modes de consommation et de production et à des sociétés exploitant leurs ressources de façon économique (5);
 - b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : les pratiques novatrices dans le domaine de la production agroalimentaire et de la gestion de la chaîne de distribution alimentaire sont promues et aidées grâce au renforcement des capacités des pays fournisseurs et à la concertation sur les voies pouvant mener à la viabilité à long terme, y compris, le cas échéant, les outils et labels permettant de formuler les problèmes d'exploitation des ressources sur toute la chaîne de valorisation et d'aider les gouvernements et les consommateurs à prendre en compte les conséquences des pratiques agroalimentaires sur le plan des ressources (1);
 - ii) Publications isolées : des évaluations des politiques faites par des spécialistes, des analyses coûts-avantages et des exemples de bienfaits environnementaux et sociaux pris dans différents secteurs, y compris la réduction de la pauvreté, produits par l'application de politiques et d'instruments économiques d'optimisation de l'utilisation des ressources, sont élaborés dans une perspective mondiale et utilisés aux fins des décisions des pouvoirs publics (2); évaluations scientifiques, faisant autorité à l'échelle mondiale, de l'utilisation faite des ressources par les secteurs industriels et les segments de consommateurs, des facteurs sociaux et économiques déterminants et de la dissolution de la corrélation entre dégradation de l'environnement et croissance économique, les conclusions utiles au point de vue des politiques étant introduites dans le processus décisionnel des pouvoirs publics (3); services consultatifs nationaux sur les mesures visant à rendre les économies plus vertes et à transversaliser les principes de consommation et de production viables dans la planification du développement et les programmes à l'échelon du pays, associés au renforcement des capacités en matière de

mise en place d'instruments économiques et juridiques et d'autres supports de réalisation appropriés (5); des cas de pénurie de ressources et de gros impact environnemental résultant d'une utilisation non viable des ressources sont recensés et mis en avant, avec évaluation des constatations et appui apporté aux administrations publiques pour l'exploitation des conclusions aux fins de leurs décisions et de leurs programmes (2);

- iii) Manifestations spéciales : le cheminement vers des modes de vie durables est défini et promu grâce à l'appui apporté aux pays et aux institutions publiques et privées qui s'efforcent d'organiser des campagnes de sensibilisation, aux codes médias et publicité et aux initiatives d'éducation de la jeunesse (4);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : des pratiques optimales en matière d'exploitation efficiente des ressources naturelles – terres, eau, forêts et leurs produits – sont appliquées dans certains pays aux fins du développement rural et de la possibilité d'un approvisionnement durable, de nouveaux exemples étant mis en avant dans les secteurs industriels et organismes des Nations Unies concernés (4); possibilités d'investissement dans l'élaboration, le transfert et l'exploitation de technologies économes en ressources, grâce à des interventions du secteur financier axées sur les services financiers et les marchés des capitaux visant à élaborer des méthodes incorporant de nouveaux principes de gestion et à créer des capacités concernant leur utilisation (3); une idée commune des domaines à forte incidence et intéressants du point de vue des politiques dans les chaînes de valorisation de la métallurgie et de la manufacture, employant des méthodes convenues et des pratiques optimales aux fins de l'extraction des minerais, de la conception et de l'utilisation des produits, destinée à boucler la boucle du cycle des matériaux, et essais pilotes des méthodes dans deux pays (2); appui fourni au système des Nations Unies et aux institutions gouvernementales, y compris le pouvoir central et les collectivités locales, aux fins de l'élaboration et de l'application de plans d'action et d'activités de renforcement des capacités visant à parvenir à l'absence d'incidence climatique et à une exploitation efficiente des ressources en apportant des modifications aux politiques et pratiques d'achats, à la gestion des bâtiments et installations et à la culture de bureau (30); fourniture d'un appui aux pays qui s'efforcent d'adopter et d'appliquer des politiques et des normes nationales et locales en faveur de la construction de bâtiments durables et économes en énergie en s'inspirant des références admises sur le plan international, de conseils en matière de politiques et de modèles de financement (4); outils, pratiques optimales et plans d'action pour la viabilité du développement urbain, y compris les infrastructures utiles et des systèmes efficients de gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets, recensés et promus grâce à des activités de catalyse menées en collaboration avec les administrations publiques partenaires (8);
 - ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : élaboration de bonnes pratiques et d'outils et méthodes à l'usage de l'utilisateur ou du consommateur, tels que l'utilisation d'écolabels, normes et certifications, et appui à leur mise en œuvre offert dans les pays et secteurs industriels cibles (5); conseils techniques portant sur des pratiques de gestion économes en ressources, élaborés et promus par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour aider un réseau de centres d'experts de la propreté de la production et des questions connexes à fournir un appui aux petites entreprises et à l'industrie des pays en développement sur le plan de la prise de décisions et de l'adoption de technologies respectueuses de l'environnement (6);

Tableau 14.24

Ressources nécessaires : sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	365,1	365,1	3	3
Autres objets de dépense	62,2	45,9	–	–
Total partiel	427,3	411,0	3	3
Fonds extrabudgétaires	68 406,8	72 976,7	71	60
Total	68 834,1	73 387,7	74	63

- 14.93 Le montant de 365 100 dollars correspond au maintien de 3 postes (1 P-2/1 et 2 agents locaux). Les 45 900 dollars prévus pour les autres objets de dépense correspondent aux frais de voyage, aux services contractuels, aux frais généraux d'exploitation et à l'achat de matériel et de fournitures et de mobilier et d'équipement. La baisse de 16 300 dollars est le fruit de la rationalisation de la façon dont les ressources sont utilisées.
- 14.94 Les ressources extrabudgétaires nécessaires, d'un montant de 72 967 700 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, proviendront du Fonds pour l'environnement (26 867 000 dollars), de fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, de fonds généraux d'affectation spéciale et de fonds préaffectés (44 451 800 dollars) et du montant prévu des recettes encaissées au titre de l'appui aux programmes (1 657 900 dollars). Cela représente une augmentation de 4 561 100 dollars par rapport au montant des ressources extrabudgétaires allouées à ce sous-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Le montant prévu pour les postes doit permettre de financer 60 postes (5 D-1, 7 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 1 P-2/1 et 2 postes d'agent local), soit 11 de moins que le nombre de postes approuvés pour 2010-2011. Le montant prévu pour les autres objets de dépense (49 220 200 dollars) doit financer l'exécution des produits décrits au paragraphe 14.92 ci-dessus.

D. Appui au programme**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 225 200 dollars**

- 14.95 La rubrique Appui au programme concerne le Bureau des opérations du PNUE et les services assurés par l'Office des Nations Unies à Nairobi.
- 14.96 Le Bureau des opérations, mis sur pied durant l'exercice biennal 2010-2011 et dirigé par un fonctionnaire de rang D-2, est financé par des fonds extrabudgétaires et chargé de gérer, d'intégrer et de coordonner les activités de la Section de l'assurance qualité, de la Section des services internes et de la Section de la mobilisation des ressources. Il est chargé aussi d'améliorer l'application du principe de la responsabilité, notamment en octroyant de nouvelles délégations de pouvoirs et en s'acquittant d'activités essentielles de vérification du respect des règles, de contrôle et d'établissement de rapports à ce sujet. Il définit et tient à jour les procédures d'approbation applicables à tous les documents relatifs à la planification et à l'exécution du programme, notamment ceux qui ont trait aux projets et aux instruments juridiques, et coordonne et appuie les activités du PNUE qui intéressent les organes de contrôle, tels que le Bureau des services de

contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes. En 2012-2013, il concourra également à la mise au point et à la gestion de nouveaux instruments de financement et fournira un appui à la gestion opérationnelle d'accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE.

- 14.97 La Section de l'assurance qualité est directement chargée de piloter et d'appuyer les réformes liées à la gestion axée sur les résultats et d'autres procédures de gestion du changement entreprises par le PNUE. Elle supervise la planification stratégique du PNUE, les processus d'examen et d'approbation des programmes et projets, l'analyse des programmes, le suivi de leur exécution et l'établissement de rapports en la matière, et l'élaboration des politiques de gestion. La Section de l'assurance qualité a le pouvoir et les moyens de veiller à la qualité des programmes et projets, des accords de partenariat et de l'exécution des programmes. Les produits qui suivent devraient être exécutés lors de l'exercice biennal 2012-2013 : a) plan-programme pour l'exercice 2014-2015 et budget-programme de cet exercice; b) rapports sur l'exécution du programme et du budget pour l'exercice biennal 2012-2013; c) suivi de l'exécution du programme conformément au plan établi en vue d'évaluer les progrès accomplis en matière d'exécution et d'application du principe de responsabilité; d) utilisation de l'inventaire des risques pour évaluer les résultats obtenus et corriger les problèmes d'exécution; et e) élaboration d'une stratégie à moyen terme pour la période 2014-2017 comportant de grandes orientations, des objectifs, des priorités et des mesures d'impact clairement définis et assortie d'un mécanisme robuste, qui serait soumise aux gouvernements pour examen et au Conseil d'administration à sa vingt-septième session pour approbation.
- 14.98 La Section des services internes est chargée de la gestion stratégique des ressources budgétaires, financières, humaines, informatiques et physiques du PNUE. Elle travaille en étroite coopération et coordonne son action avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui offre au PNUE des services dans les domaines de compétence suivants : comptabilité, états de paie et paiements, recrutement et services au personnel, perfectionnement du personnel, administration de réseaux et d'autres systèmes, achats et tenue à jour de l'inventaire. L'Office des Nations Unies à Nairobi assure pour le PNUE des services liés aux relations avec le pays hôte, à la gestion des bâtiments, à la gestion des conférences, aux services médicaux et à la sûreté et la sécurité. Des précisions sur le mandat, les services, le financement et le budget de l'Office des Nations Unies à Nairobi figurent au chapitre 29G du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.
- 14.99 La Section de la mobilisation des ressources est chargée de faciliter, d'appuyer et de coordonner les activités entreprises par les directeurs de programme du PNUE en vue de mobiliser des ressources, l'objectif étant de garantir un financement suffisant et prévisible pour les six sous-programmes, en particulier par le moyen du Fonds des Nations Unies pour l'environnement et de fonds d'affectation spéciale et destinés exclusivement à certaines utilisations. Pour ce faire, elle entretient d'étroites relations avec les donateurs et les directeurs de programme, noue avec les gouvernements des partenariats stratégiques à l'appui des programmes et projets prioritaires du PNUE en s'assurant le soutien d'acteurs non étatiques, notamment des entreprises, des fondations, des organisations non gouvernementales et des particuliers, et met au point et fournit des renseignements sur les donateurs et les programmes, des outils de mobilisation de ressources et d'autres informations pertinentes. La Section devrait procéder à l'exécution de la stratégie de mobilisation de ressources par sous-programme au cours de l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 14.25

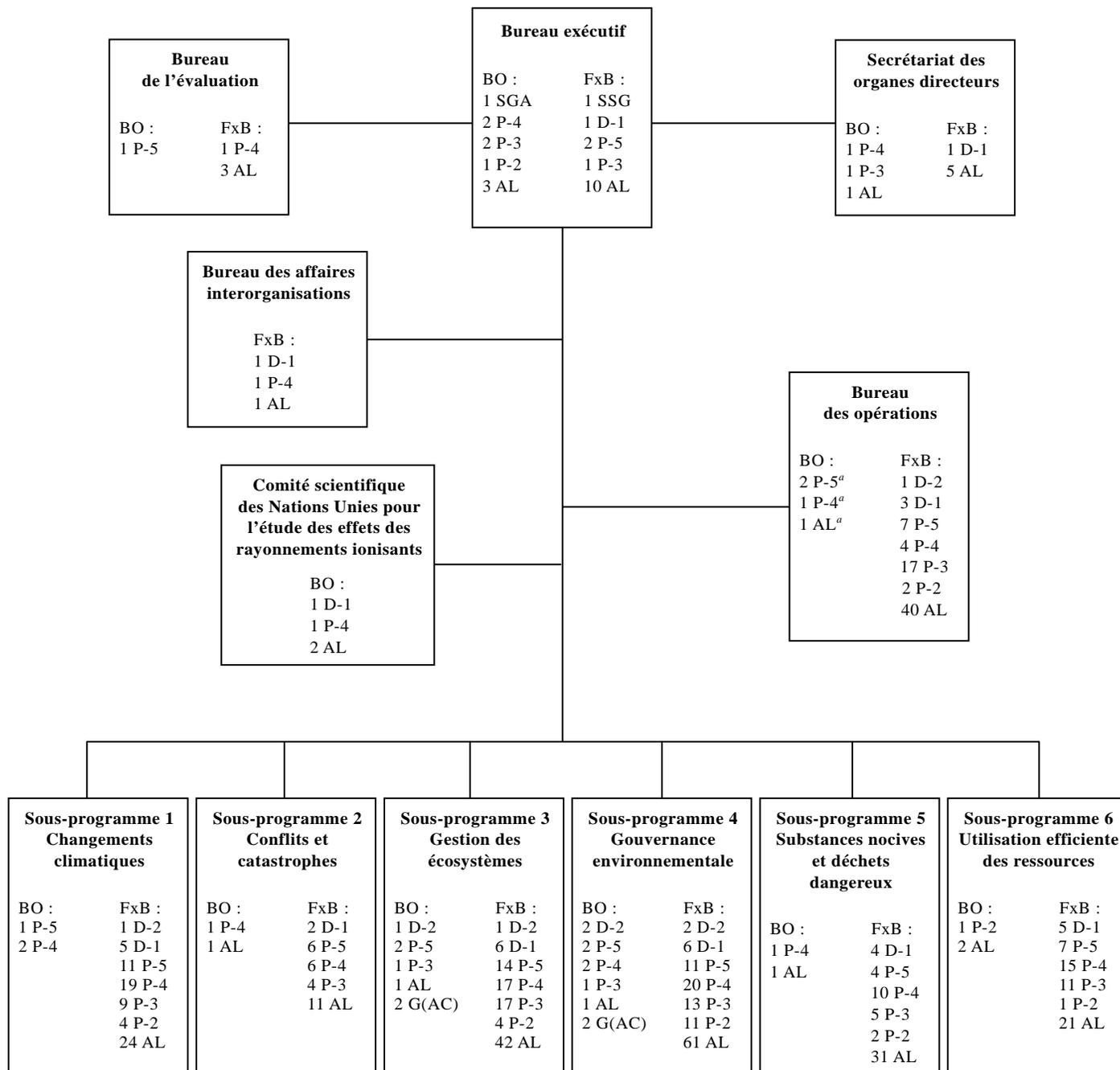
Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	–	1 193,8	–	4
Autres objets de dépense	–	31,4	–	–
Total partiel	–	1 225,2	–	4
Fonds extrabudgétaires	28 925,8	31 314,4	80	74
Total	28 925,8	32 539,6	80	78

14.100 Les crédits demandés, d'un montant de 1 193 800 dollars, serviront à financer quatre postes (2 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent local), compte tenu du fait que le Bureau des opérations du PNUE et la Section de l'assurance qualité ont été transférés de la rubrique Direction exécutive et administration à la rubrique Appui au programme. Les ressources connexes demandées au titre des objets de dépense autres que les postes, d'un montant de 31 400 dollars, ont également été transférées de la rubrique Direction exécutive et administration, et doivent permettre de couvrir les frais de voyage du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le remplacement du mobilier et du matériel de bureau.

14.101 Les ressources extrabudgétaires demandées pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant de 31 314 400 dollars, proviendront pour partie du Fonds des Nations Unies pour l'environnement (10 055 000 dollars) et pour partie des montants estimés au titre de l'appui au programme qu'il est prévu d'obtenir, et servira à financer le remboursement des services fournis par l'Office des Nations Unies à Nairobi au PNUE (21 259 400 dollars). Ce montant représente une augmentation de 2 388 600 dollars par rapport aux fonds extrabudgétaires alloués au titre de l'appui au programme du PNUE durant l'exercice biennal 2010-2011. Le montant demandé au titre des postes (15 504 200 dollars) permettra de financer 74 postes (1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 4 P-4, 17 P-3, 2 P-2/1 et 40 postes d'agent local), ce qui représente une diminution de six postes par rapport au nombre total de postes alloué au titre de l'appui au programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Les crédits demandés au titre des autres objets de dépense (15 810 200 dollars) permettront de financer les dépenses de fonctionnement afférentes à l'exécution du programme de travail de la Section.

Programme des Nations Unies pour l'environnement Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Abréviations : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; AL : agent local; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

^a Transfert.

Annexe**Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013**

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Sous-programme 1 Changements climatiques			
14.56 a) i)	Réalisation et diffusion d'une évaluation scientifique pour mieux faire connaître les changements climatiques et leurs effets sur certains secteurs, et favoriser la prise en compte de cette question dans l'élaboration des politiques	2	Activité ponctuelle
14.56 a) i)	Cartographie et évaluations portant sur le changement d'affectation des terres, la biodiversité, la perte des forêts et les stocks de carbone et renforcement des capacités, en vue de rassembler les connaissances nécessaires pour réduire les émissions dues à la déforestation	4	Activité ponctuelle
14.56 a) i)	Réalisation et exploitation d'analyses macroéconomiques et sectorielles sur les possibilités d'action – notamment le transfert des technologies – visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	4	Activité ponctuelle
14.56 a) i)	Évaluation des vulnérabilités aux effets du changement climatique et des services d'adaptation des écosystèmes critiques, et prise en compte des conclusions dans la prise de décisions, la planification et les méthodes d'adaptation au niveau national	4	Activité ponctuelle
14.56 a) ii)	Présentation des programmes ayant fait leurs preuves aux principaux acteurs afin qu'ils s'inspirent des pratiques de référence et des expériences concluantes dans le domaine du changement climatique	1	Activité ponctuelle
14.56 a) ii)	Promotion de partenariats entre secteur public et secteur privé et application des pratiques optimales favorisant le rendement énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre	2	Activité ponctuelle
14.56 a) ii)	Élaboration et mise à l'essai d'outils permettant d'analyser et de modéliser les émissions de gaz à effet de serre et les stocks de carbone dus à la déforestation, le changement d'affectation des terres, ainsi que la dégradation des zones forestières et de la couverture végétale	1	Activité ponctuelle
14.56 a) ii)	Adoption par les institutions financières de pratiques optimales concernant la viabilité de l'environnement et l'évolution du climat	2	Activité ponctuelle
14.56 a) ii)	Renforcement des connaissances des pays et de leur capacité de réaliser des évaluations intégrées de vulnérabilité et d'adaptation en utilisant des méthodes et des outils modulables	1	Activité ponctuelle
14.56 a) ii)	Perfectionnement au niveau mondial et application sur le plan national de critères de viabilité et d'outils d'évaluation concernant la production de biocarburants	1	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.56 a) iii)	Prise en compte, dans les cadres économiques, juridiques, institutionnels et réglementaires nationaux, des dispositions concernant la vulnérabilité et l'adaptation qui figurent dans les traités internationaux relatifs aux changements climatiques	1	Activité ponctuelle
14.56 a) iv)	Activités de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation visant à promouvoir la question du changement climatique auprès de grands groupes et du public	3	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Protocoles et instruments de modélisation, de mesure et de surveillance des émissions de carbone	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement destinée à permettre aux équipes de pays des Nations Unies d'intégrer le changement climatique dans l'analyse de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement	1	Activité ponctuelle
14.56 b) i)	Services consultatifs et d'appui aux grands groupes pour leur montrer comment prendre en compte la question du changement climatique dans leurs activités	3	Activité ponctuelle
14.56 b) i)	Élaboration et application d'initiatives nationales visant à promouvoir les marchés des technologies énergétiques moins polluantes et à encourager l'abandon des technologies obsolètes	4	Activité ponctuelle
14.56 b) i)	Appui technique, analytique et stratégique aux principaux mécanismes de financement relatifs au changement climatique pour assurer la cohérence des opérations et garantir des investissements évolutifs	3	Activité ponctuelle
14.56 b) i)	Intégration des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les mécanismes nationaux de planification du développement	4	Activité ponctuelle
14.56 b) i)	Résistance accrue des principaux écosystèmes – vulnérables aux changements climatiques – grâce à la prise de mesures efficaces dans certaines zones arides, zones de basse altitude et zones montagneuses	4	Activité ponctuelle
14.56 b) i)	Renforcement des politiques nationales et des capacités institutionnelles de planification en matière d'adaptation grâce à l'appui des réseaux mondiaux et régionaux de connaissances, de technologies et de politiques	4	Activité ponctuelle
14.56 b) i)	Réalisation d'évaluations techniques et économiques sur les possibilités offertes par les sources d'énergie renouvelables, pour aider les pays à prendre des décisions sur les politiques énergétiques et les investissements favorisant les sources d'énergie renouvelables	4	Activité ponctuelle
14.56 b) i)	Renforcement des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels régissant l'exploitation des terres et des forêts pour promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et au changement d'affectation des terres	4	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.56 b) i)	Appui à la capacité d'intervention d'un certain nombre de pays en développement et contribution au bon déroulement des processus mondiaux, grâce aux enseignements tirés de la mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation et aux paiements associés aux services écosystémiques et aux marchés du carbone	3	Activité ponctuelle
14.56 b) ii)	Communication d'informations scientifiques utiles aux négociateurs et aux parties prenantes chargés de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement	3	Activité ponctuelle
14.56 b) ii)	Renforcement de la capacité institutionnelle des pays d'évaluer la part de fonds publics à allouer aux énergies non polluantes et d'attirer des investissements privés	4	Activité ponctuelle
14.56 b) ii)	Renforcement aux niveaux national et sous-régional des capacités de fournir à la demande des données, informations et hypothèses sur le changement climatique en vue d'améliorer la planification des politiques	4	Activité ponctuelle
14.56 b) ii)	Réseaux d'échange de savoir destinés à informer les principaux acteurs et les soutenir dans la réforme des politiques et l'exécution de programmes de développement des énergies renouvelables, d'amélioration du rendement énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre	2	Activité ponctuelle
14.56 b) iii)	Mise au point de nouveaux instruments financiers et réalisation d'investissements dans l'énergie propre par des investisseurs ou des bailleurs de fonds innovants	4	Activité ponctuelle
14.56 b) iii)	Suppression des obstacles et amélioration de l'accès au financement des technologies des énergies renouvelables à haut rendement énergétique au niveau national, grâce à une analyse ciblée – réalisée en partenariat avec le secteur des finances – des coûts, risques et débouchés liés aux énergies renouvelables et aux techniques à faible émission de carbone	4	Activité ponctuelle
14.56 b) iii)	Promotion des projets du mécanisme pour un développement propre (MDP) grâce à la facilitation des échanges commerciaux et à l'utilisation d'instruments, de méthodes et d'analyses mondiales pertinents, notamment en ce qui concerne la viabilité de l'environnement	10	Activité ponctuelle

Total partiel 92

Sous-programme 2 Conflits et catastrophes

14.63 a) i)	Publication et large diffusion aux niveaux mondial, régional et national, d'alertes rapides et d'évaluations des risques permettant de savoir dans quels cas des facteurs environnementaux aggravent les risques liés aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme	4	Activité ponctuelle
-------------	--	---	---------------------

Chapitre 14 Environnement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 a) ii)	Constitution et diffusion de dossiers d'orientation et de modules de formation sur les pratiques optimales de réduction des risques de catastrophe naturelle ou d'origine humaine grâce à l'amélioration de la gestion de l'environnement, qui sont ensuite utilisés par les organismes des Nations Unies et par les États Membres	1	Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Prise en compte de ces considérations dans les politiques et pratiques en matière de secours et de relèvement et dans les appels lancés pour financer des activités dans ces domaines	4	Activité ponctuelle
14.63 a) iii)	Prise en compte de considérations écologiques dans les activités de consolidation de la paix et de relèvement menées par l'ONU dans les pays et régions sortant d'une crise	4	Activité ponctuelle
14.63 a) iv)	Mobilisation et coordination de spécialistes de l'environnement dans les situations d'urgence, le but étant de déceler et limiter les risques environnementaux pouvant avoir des conséquences graves pour la santé humaine créés par certaines situations d'urgence, ainsi que les risques secondaires connexes	12	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Aide à l'élaboration de politiques environnementales et appui aux institutions dans les pays sortant d'une crise	3	Activité ponctuelle
14.63 b) i)	Réduction des risques d'accident industriel par le renforcement des moyens de préparation aux niveaux national et local, y compris par des moyens législatifs	6	Activité ponctuelle
14.63 b) i)	Aide à l'élaboration de politiques environnementales et appui aux institutions dans les pays sortant d'une crise	4	Activité ponctuelle
14.63 b) i)	Amélioration, grâce à des mesures de renforcement des capacités et à l'information sur les risques, de l'état de préparation des pays face aux risques environnementaux graves créés par les situations d'urgence, et atténuation de ces risques	6	Activité ponctuelle
14.63 b) ii)	Création d'un réseau d'experts du PNUE et d'institutions partenaires et formation des membres de ce réseau afin qu'ils participent à des missions d'intervention d'urgence et à des évaluations environnementales et qu'ils offrent une assistance technique en temps réel aux pays touchés par une crise	1	Activité ponctuelle
14.63 b) iii)	Application, à titre expérimental, de directives axées sur la viabilité en matière de bâtiment et de travaux publics, en tant que moyen de contribuer à l'exploitation rationnelle des ressources des pays touchés par une crise	4	Activité ponctuelle
14.63 b) iii)	Conduite de missions d'évaluation environnementale sur le terrain afin de recenser les risques environnementaux pouvant avoir des conséquences sur la santé, les moyens de subsistance et la sécurité de la population, et prise en compte des besoins écologiques dans les plans et appels nationaux en faveur du relèvement ainsi que dans les activités de relèvement menées par l'ONU dans les pays sortant d'une crise	4	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.63 b) iii)	Appui aux politiques et mise en place de projets pilotes dans les pays exposés, pour encourager l'application de mesures concrètes de réduction des risques de catastrophe naturelle ou anthropique	5	Activité ponctuelle
14.63 b) iii)	Appui à des projets de dépollution de l'environnement dans des sites contaminés par des substances ou des déchets dangereux à la suite d'un conflit ou d'une catastrophe	4	Activité ponctuelle
14.63 b) iii)	Appui à des projets de remise en état et de gestion de l'écosystème dans des sites endommagés par un conflit ou par une catastrophe	4	Activité ponctuelle
Total partiel		66	
Sous-programme 3 Gestion des écosystèmes			
14.70 a)	Animation de discussions sur la gestion durable des ressources naturelles nationales et transfrontalières	6	Activité ponctuelle
14.70 b) i)	Exécution, dans des économies essentiellement agraires, de projets pilotes visant à évaluer les avantages et les inconvénients de la production alimentaire durable, afin de renforcer la résilience de l'écosystème et d'améliorer la production alimentaire	3	Activité ponctuelle
14.70 b) i)	Application d'une stratégie de communication à l'échelle mondiale axée sur la promotion de l'exploitation durable des services écosystémiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Programme sur la qualité de l'eau du Système de surveillance mondiale de l'environnement-PNUE	1	Activité ponctuelle
14.70 b) ii)	Élaboration et mise à l'essai de méthodes de calcul des coûts et avantages sociaux et économiques de la modification des services écosystémiques causée par le changement d'affectation des terres, au niveau national et dans un contexte transfrontière	1	Activité ponctuelle
14.70 b) ii)	Élaboration d'outils et de méthodes de calcul de la valeur des services écosystémiques et mise à l'essai et intégration de ces outils dans les mécanismes nationaux de comptabilité, de planification et de gestion	4	Activité ponctuelle
14.70 b) ii)	Élaboration et mise à l'essai, dans des pays en situation de stress hydrique, d'outils d'évaluation et de gestion de l'écosystème qui permettront d'assurer la viabilité des services de régulation et de purification de l'eau	1	Activité ponctuelle
14.70 b) iii)	Élaboration ou révision de politiques régionales et de législations relatives à la gestion de l'écosystème	3	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Projets visant à améliorer l'utilisation de la science au service des eaux internationales mis en œuvre pour améliorer les résultats du projet	1	Activité ponctuelle
14.70 c) i)	Renforcement des mécanismes de coopération intrarégionaux et intersectoriels aux fins de l'établissement de programmes communs de gestion de l'écosystème dans les zones montagneuses et forestières transfrontalières	3	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.70 c) i)	Renforcement de la collaboration mise en place avec les institutions financières internationales afin qu'elles tiennent compte des services écosystémiques dans leurs stratégies mondiales et par pays	6	Activité ponctuelle
14.70 c) i)	Élaboration de mécanismes intégrés de gestion du milieu marin et promotion des réseaux de zones marines protégées, en vue d'accroître la viabilité de la pêche et la stabilité des habitats côtiers et marins	4	Activité ponctuelle
14.70 c) i)	Prise en compte, dans la conception et l'exécution de projets, des résultats des études de l'impact de grands projets d'infrastructure et de grands projets agricoles sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes	3	Activité ponctuelle
14.70 c) i)	Institutionnalisation de mécanismes visant à renforcer la coordination intersectorielle et une participation multipartite à l'intégration de considérations relatives à l'écosystème dans les politiques nationales de développement	6	Activité ponctuelle
14.70 c) i)	Intégration dans les processus nationaux de démarches pilotes visant à assurer un accès équitable aux services écosystémiques et le partage équitable des bienfaits de ces services	3	Activité ponctuelle
14.70 c) i)	Appui technique aux États Membres aux fins du renforcement de l'interaction entre science et politiques en ce qui concerne la biodiversité et les services écosystémiques	3	Activité ponctuelle
14.70 c) ii)	Renforcement de la capacité des pays d'évaluer la biodiversité nécessaire au fonctionnement de l'écosystème et à sa résilience	6	Activité ponctuelle
14.70 c) iii)	Exécution de projets pilotes de remise en état des écosystèmes terrestres afin de trouver un équilibre entre approvisionnement alimentaire, piégeage du carbone et production de bois d'œuvre et de bois de chauffage dans les écosystèmes gravement dégradés	2	Activité ponctuelle
Total partiel		57	
Sous-programme 4 Gouvernance environnementale			
14.77 a) i)	Appui à l'organisation de réunions intersectorielles et intergouvernementales afin de favoriser le dialogue entre les grands groupes et entre les divers secteurs des gouvernements sur les nouveaux problèmes liés à l'environnement	4	Activité ponctuelle
14.77 a) i)	Appui à l'échange et à l'élaboration de politiques et à la définition de priorités par les pays au moyen de réunions ministérielles régionales et d'autres réunions sur l'environnement	4	Activité ponctuelle
Ajouté par décision d'un organe délibérant	Messages et déclarations des grands groupes et parties prenantes au Conseil d'administration du PNUE	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Documentation à l'intention des organes délibérants établie pour la dix-septième réunion du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes	1	Activité ponctuelle

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.77 a) ii)	Définition et prise en compte systématique des priorités des accords multilatéraux sur l'environnement, afin d'assurer la cohérence de l'action du système des Nations Unies	6	Activité ponctuelle
Ajouté par décision d'un organe délibérant (décision 25/2:III du Conseil d'administration)	Déclaration du cinquième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial	1	Activité ponctuelle
14.77 a) ii)	Prise en compte par les organismes des Nations Unies et les organes interinstitutions de l'ONU des orientations générales fournies par le Conseil d'administration du PNUE et des conclusions des grandes évaluations de l'environnement menées au niveau international dans la conception et l'exécution des actions qu'ils mènent dans le cadre du Groupe de la gestion de l'environnement, du Conseil des chefs de secrétariat et du Groupe des Nations Unies pour le développement	3	Activité ponctuelle
14.77 a) ii)	Examen dans d'autres instances intergouvernementales des orientations générales visant à guider l'action et à améliorer la coordination sur les questions retenues par le Conseil d'administration	4	Activité ponctuelle
Ajouté par décision d'un organe délibérant (décision 25/2:III du Conseil d'administration)	Réunions d'experts sur le cinquième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-5)	1	Activité ponctuelle
14.77 a) iii)	Établissement de liens plus stratégiques entre les réseaux scientifiques pluridisciplinaires et les responsables politiques et les spécialistes du développement, afin que les activités de développement tiennent compte de considérations écologiques	5	Activité ponctuelle
14.77 b)	Production et communication d'évaluations mondiales, régionales, sous-régionales et thématiques de l'environnement et de prévisions, de rapports sur les indicateurs et d'alertes, et utilisation de ces éléments par les responsables politiques et les parties prenantes dans la prise de décisions aux niveaux national et international	15	Activité ponctuelle
14.77 b)	Identification par le Conseil d'administration des nouveaux problèmes de portée internationale liés à l'environnement ainsi que des lacunes des régimes de protection de l'environnement, sur la base d'évaluations et de données d'analyse	4	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures, publications, magazines et informations ciblées du PNUE destinées à accroître la sensibilisation et l'impact des activités du PNUE	1	

Chapitre 14 Environnement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Ajouté à titre discrétionnaire	Célébrations, campagnes, manifestations publiques, conférences, exposés, cérémonies de remise de prix et concours faisant participer les parties prenantes de la société civile ainsi que les enfants et les groupes de jeunes à des activités de protection de l'environnement et de viabilité écologique	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Instance permanente sur les questions autochtones	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Communiqués et conférences de presse dans le contexte du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Manuel sur la participation aux travaux du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Communiqués et conférences de presse, présentations, entretiens, lancements, produits audiovisuels et présentations sur Internet afin d'assurer une bonne diffusion des messages du PNUE concernant l'environnement et de mieux sensibiliser le public aux questions relatives à l'environnement et d'accroître l'impact des activités du PNUE	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Gérer et exécuter avec des organisations sportives spécialisées des audits écologiques de manifestations et d'activités sportives sur le sport et l'environnement	2	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Services de secrétariat provisoire prêtés dans le cadre de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et aide apportée aux parties pour la négociation et l'élaboration de protocoles connexes, ainsi que pour l'exécution des projets pertinents	15	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Services de secrétariat provisoire prêtés dans le cadre de la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne et aide apportée aux parties pour la négociation et l'élaboration de protocoles connexes	10	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Dialogue sur les mécanismes d'alerte rapide et de suivi des tempêtes de sable transfrontières en Asie orientale	1	Activité ponctuelle
14.77 c) i)	Prise en compte de l'environnement dans les processus nationaux et sectoriels de planification du développement	8	Activité ponctuelle
14.77 c) i)	Élaboration d'instruments juridiques et politiques et utilisation de ces instruments pour créer des synergies entre les sphères nationale et internationale et pour atteindre les objectifs de développement	6	Activité ponctuelle
14.77 c) i)	Renforcement de la capacité législative et judiciaire des pays à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière d'environnement, en leur fournissant des outils à cette fin	3	Activité ponctuelle
14.77 c) i)	Renforcement de la capacité des équipes de pays des Nations Unies à prendre en compte l'environnement dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et dans les autres mécanismes de planification nationaux, en leur communiquant des informations et des données sur l'environnement	20	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.77 c) i)	Pleine prise en compte de l'environnement dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	5	Activité ponctuelle
14.77 c) i)	Renforcement des mécanismes institutionnels régionaux et sous-régionaux chargés de gérer les intérêts communs dans les ressources naturelles partagées et les problèmes environnementaux transfrontières, conformément aux priorités et aux stratégies définies par les instances et organes intergouvernementaux régionaux et sous-régionaux compétents ou par les pays concernés	2	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Stages, séminaires et ateliers : stages de formation, outils et appui aux réseaux mis sur pied pour les journalistes de l'environnement et le public de pays en développement afin d'augmenter la qualité des renseignements et des communications en matière d'environnement	1	Activité ponctuelle
14.77 c) ii)	Renforcement du droit national et international de l'environnement et des institutions nationales et internationales de protection de l'environnement par la mise en œuvre du quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement	2	Activité ponctuelle
14.77 c) ii)	Renforcement de la capacité des représentants des États et des autres parties prenantes à prendre une part active aux négociations multilatérales sur l'environnement	3	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Ateliers sur la gouvernance environnementale, l'économie verte et l'eau	3	Activité ponctuelle
14.77 c) ii)	Démonstration de l'utilité pour les administrations et les institutions partenaires de disposer de capacités de surveillance de l'environnement, d'évaluation et d'alerte rapide pour faciliter la prise de décisions au niveau national	10	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Renforcement de la participation des syndicats aux processus environnementaux internationaux	3	Activité ponctuelle
14.77 d)	Fourniture d'un appui aux accords multilatéraux sur l'environnement et à leurs secrétariats et prise en compte de leurs besoins au moyen de mécanismes de coopération perfectionnés	1	Activité ponctuelle
Total partiel		148	

Sous-programme 5 Substances nocives et déchets dangereux

14.84 a)	Élaboration d'un cadre international d'action visant à réduire au minimum l'accès au mercure et son utilisation	3	Activité ponctuelle
14.84 a)	Le mécanisme de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques bénéficie de services de secrétariat appropriés et d'un soutien adéquat à l'administration du programme de démarrage rapide et aux réseaux régionaux	6	Activité ponctuelle

Chapitre 14 Environnement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Ajouté par décision d'un organe délibérant (UNEP/POPS/COP.4/SC-4/7)	Réunion intersessions des équipes spéciales chargées d'examiner l'outil standardisé et les fours à brique dans le cadre de la Réunion d'experts chargée de perfectionner l'outil standardisé pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines et de furanes	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Réunion du groupe d'experts sur l'élaboration d'infrastructures juridiques et institutionnelles et de mesures de recouvrement des coûts pour une gestion sûre des produits chimiques	1	Activité ponctuelle
Ajouté par décision d'un organe délibérant	Gestion sûre des pesticides et diagnostic et traitement des empoisonnements par pesticides	3	Activité ponctuelle
Ajouté par décision d'un organe délibérant	Actualisation de l'évaluation mondiale des avancées de la science dans le domaine des agents endocrinotoxiques faite en 2002 dans le cadre du Programme international sur la sécurité des substances chimiques	1	Activité ponctuelle
14.84 b) i)	Évaluations mondiales des politiques et des tendances relatives aux substances nocives et aux déchets dangereux afin d'informer les responsables politiques des risques et des bénéfices que peuvent présenter pour la santé et l'environnement l'utilisation de produits chimiques et la production de déchets	1	Activité ponctuelle
14.84 b) i)	Identification des moyens de gérer et de résoudre les problèmes multinationaux, régionaux ou mondiaux posés par les produits chimiques et les déchets et les problèmes connexes	2	Activité ponctuelle
14.84 b) ii)	Élaboration et mise à l'essai d'outils et de méthodes de suivi, d'évaluation et de communication des progrès accomplis dans la gestion rationnelle des substances nocives et des déchets dangereux en fonction de leur cycle de vie	1	Activité ponctuelle
14.84 b) iii)	Création d'un réseau combiné d'informations technologiques et d'alerte rapide sur des questions spécifiques et des problèmes émergents, et utilisation de ce réseau par les pays dans la surveillance des produits chimiques et des déchets constituant un problème mondial	4	Activité ponctuelle
14.84 b) iii)	Adaptation des méthodes d'évaluation des risques chimiques au contexte environnemental et socioéconomique des pays	2	Activité ponctuelle
Ajouté par décision d'un organe délibérant (décision SS.IX/1 du Conseil d'administration)	Activités relatives à la mise en œuvre de la résolution I/1 de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et de la décision SS.IX/1 du Conseil d'administration du PNUE	3	Activité ponctuelle
14.84 b) iii)	Élaboration et diffusion d'outils de communication et d'information destinés à mieux faire connaître les risques que font peser les substances nocives et les substances dangereuses sur la santé et sur l'environnement et à susciter des réponses concrètes	5	Activité ponctuelle
14.84 c) i)	Contrôle strict des rejets de substances nocives qui sont un sujet de préoccupation mondiale dans les fleuves transfrontaliers, le milieu marin et la couche d'ozone	2	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.84 c) i)	Mise à l'essai et transfert d'outils et de méthodes de suivi et de surveillance des substances chimiques et des déchets visés par les accords multilatéraux sur l'environnement	2	Activité ponctuelle
14.84 c) i)	Élaboration, en concertation avec d'autres organisations intergouvernementales, de directives scientifiques et techniques cohérentes sur la gestion des substances nocives tout au long de leur cycle de vie et mise à l'essai de ces directives	2	Activité ponctuelle
14.84 c) i)	Mise à l'essai, dans le cadre de projets pilotes, de directives et d'instruments financiers visant à faciliter la prise en compte systématique de la gestion des substances nocives et des déchets dangereux dans les politiques de développement	10	Activité ponctuelle
14.84 c) i)	Exécution de programmes et réalisation d'inventaires nationaux aux fins de l'évaluation et de la gestion des substances nocives et des déchets dangereux	7	Activité ponctuelle
14.84 c) i)	Mise à l'essai d'outils techniques, de méthodes et de cadres stratégiques pour une production et une utilisation rationnelles des pesticides et des substances chimiques industrielles	3	Activité ponctuelle
14.84 c) i)	Sensibilisation des petites et moyennes entreprises, au moyen de partenariats avec des associations professionnelles et industrielles, afin d'améliorer la gestion des substances nocives, des produits chimiques et des déchets dangereux	3	Activité ponctuelle
14.84 c) ii)	Établissement de partenariats entre organisations et organes régionaux et internationaux de contrôle et démonstration de leur utilité dans la lutte au niveau national contre les infractions au droit de l'environnement impliquant des substances chimiques surveillées	4	Activité ponctuelle
14.84 c) ii)	Création de réseaux d'information nationaux et régionaux et démonstration de leur aptitude à promouvoir des actions concrètes au niveau régional sur les problèmes prioritaires posés par les substances chimiques	3	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Projet tendant à déterminer les coefficients d'émission de polluants organiques persistants produits involontairement par la combustion à ciel ouvert de déchets	4	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Méthode de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la gestion sûre de substances nocives et de déchets dangereux	4	Activité ponctuelle
Total partiel		77	

Sous-programme 6 Utilisation efficiente des ressources – modes de consommation et de production viables

14.92 a)	Renforcement de l'application expérimentale, dans le cadre du Processus de Marrakech, d'orientations publiques et de modes de gestion privés favorisant une utilisation efficiente des ressources dans des domaines clés aux niveaux régional et national, et élaboration d'un cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables	7	Activité ponctuelle
----------	---	---	---------------------

Chapitre 14 Environnement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.92 b) i)	Réalisation d'évaluations intégrées des politiques, d'analyses coûts-avantages et d'études de cas portant sur les avancées économiques, écologiques et sociales découlant de l'application de politiques en faveur de l'utilisation efficiente des ressources et des modes de consommation et de production durables, et diffusion de leurs résultats auprès des instances économiques et commerciales mondiales et régionales et des dirigeants nationaux des pays en voie d'industrialisation rapide, en décollage économique et tributaires de ressources naturelles	5	Activité ponctuelle
14.92 b) i)	Mise au point et réalisation d'évaluations scientifiques fiables de l'utilisation des ressources au cours des cycles de vie des produits en vue de dissocier la dégradation de l'environnement de la production et de la consommation de biens et de services	3	Activité ponctuelle
14.92 b) ii)	Renforcement ou création de partenariats multipartites mondiaux sur le bâtiment, les transports, les mines, la production alimentaire, la gestion de l'eau ou le tourisme, en tant qu'exemples d'investissements et de modes de gestion favorisant l'utilisation efficiente des ressources	8	Activité ponctuelle
14.92 b) iii)	Encouragement des changements de comportement s'agissant de l'achat de produits économes en ressources et plus durables, au moyen de campagnes de sensibilisation, de partenariats et de prix internationaux	2	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Initiative Musique et Environnement (Nations Unies) – étude de l'industrie	1	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Rapports de la série « Resource efficiency: economics and outlook »	1	Activité ponctuelle
14.92 c) i)	Élaboration et mise en œuvre de plans d'action pour parvenir à la neutralité climatique en modifiant les méthodes d'achat, des modes de gestion des bâtiments et des installations et les habitudes de travail, dans les organismes des Nations Unies et d'autres institutions publiques	8	Activité ponctuelle
14.92 c) i)	Établissement et présentation par les autorités publiques de règles, de procédures de marchés publics ou d'instruments économiques faisant apparaître les coûts en termes de ressources et d'environnement dans le prix à la consommation des biens et services	5	Activité ponctuelle
14.92 c) i)	Recherche et mise à profit de perspectives d'investissement aux fins de l'introduction, du développement, du transfert et de l'application de technologies économes en ressources et respectueuses de l'environnement	4	Activité ponctuelle
14.92 c) i)	Élaboration et mise en œuvre de règles, d'incitations économiques et de mesures volontaires en faveur des technologies respectueuses de l'environnement et de l'utilisation efficiente des ressources dans la production d'aliments et d'articles manufacturés	8	Activité ponctuelle

Titre IV Coopération internationale pour le développement

<i>A/64/6 (sect. 14), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
14.92 c) i)	Intégration de l'utilisation efficiente des ressources et de modes de production moins polluants et plus sûrs dans la planification du développement et les programmes économiques nationaux au moyen de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et de plans d'action nationaux pour une consommation et une production durables	5	Activité ponctuelle
14.92 c) i)	Évaluation des pénuries créées par les flux de ressources non durables et des incidences graves de ces flux sur l'environnement, et application des conclusions dans la conception des politiques et des modes de gestion	4	Activité ponctuelle
14.92 c) i)	Recensement et application des outils élaborés et des pratiques exemplaires, notamment en matière de gestion de l'eau et des déchets aux fins de l'urbanisation durable	8	Activité ponctuelle
14.92 c) ii)	Réalisation d'analyses des politiques et des cycles de vie, ouverture de dialogues et activités de renforcement des capacités dans le but de promouvoir l'établissement de normes et la prise de mesures volontaires telles que l'établissement de rapports sur la viabilité à long terme, l'écoétiquetage et la certification des biens et services économes en ressources	5	Activité ponctuelle
14.92 c) ii)	Renforcement de la capacité des centres nationaux pour une production propre et des organismes de développement d'appuyer la définition d'objectifs en matière d'environnement et d'aider les gouvernements et les entreprises à faire des investissements favorisant l'utilisation efficiente des ressources	6	Activité ponctuelle
14.92 c) ii)	Élaboration et démonstration d'une étude de viabilité de l'utilisation efficiente des ressources, en termes d'économies, de gains de compétitivité et de nouveaux débouchés, dans les domaines du bâtiment, de l'énergie et de la gestion de l'eau et des déchets, à l'intention des dirigeants des secteurs public et privé	8	Activité ponctuelle
Ajouté à titre discrétionnaire	Outils de gestion au niveau de l'entreprise – promouvoir une production industrielle viable en augmentant le rendement énergétique et en réduisant la pollution	6	Activité ponctuelle
14.92 c) iii)	Recensement et mise en œuvre expérimentale des pratiques exemplaires relatives à l'utilisation efficiente des ressources et à la réduction de la pollution tout au long du cycle de vie des produits, en particulier dans les domaines de l'eau, des déchets et de l'énergie dans les produits alimentaires et manufacturés	4	Activité ponctuelle
Total partiel		98	
Total		538	